



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère du Pétrole et des Energies



Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès À l'Énergie

Sénégal

Version finale

Octobre 2020

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	1
2.	Définitions et acronymes	3
3.	Glossaire.....	5
4.	Justification.....	7
5.	Résumé des objectifs de la politique régionale et des exigences réglementaires	7
6.	Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Politique régionale et de la Directive.....	10
7.	Aperçu des actions	10
8.	Acteurs, leurs rôles et responsabilités	12
9.	Méthodologie	14
10.	Analyse de base.....	15
10.1	Analyse SWOT de l'intégration du genre dans les sous-secteurs de l'énergie	15
10.2	L'Objectif 1 de la Politique Régionale	19
10.3	L'Objectif 2 de la Politique Régionale	23
10.4	L'Objectif 3 de la Politique Régionale	29
10.5	L'Objectif 4 de la Politique Régionale	33
10.6	L'Objectif 5 de la Politique Régionale	34
11.	Définition des objectifs stratégiques nationaux	34
12.	Stratégie de réalisation.....	35
13.	Plan de mise en œuvre de la Directive de la CEDEAO	44
13.1	Étapes de Mise en œuvre Juridique	44
13.2	Étapes de Mise en œuvre Administrative	46
14.	Plan de surveillance et rapport.....	49
15.	Liste des parties prenantes consultées.....	60
16.	Organes de suivi-evaluation.....	69
17.	Processus de Validation du NAP	69
18.	ANNEXES	71

1. INTRODUCTION

Le 4 juin 2017, lors de la 51^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Monrovia, Libéria, les Chefs d'État de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté, par une Loi Complémentaire modifiant le Traité de la CEDEAO, la Politique pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques. Cette politique vise à lever les obstacles à la participation égale des hommes et des femmes à l'expansion de l'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest. La Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie établit les dimensions de genre et leurs considérations dans les interventions énergétiques comme un moyen d'atteindre les objectifs d'accès à l'énergie en l'Afrique de l'Ouest.

Conformément à l'article 5 du Traité de la CEDEAO sur les engagements généraux, en particulier à cet égard :

- Les États membres s'engagent à créer des conditions favorables à la réalisation des objectifs de la Communauté, et notamment à prendre toutes les mesures nécessaires pour harmoniser leurs stratégies et politiques, et à s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.
- Chaque État membre prend, conformément à ses procédures constitutionnelles, toutes les mesures nécessaires pour assurer l'adoption et la diffusion des textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'application des dispositions du présent traité,

La République du Sénégal, à travers le Ministère du Pétrole et des Énergies, a engagé le processus d'élaboration d'un Plan d'Action National sur la politique d'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie. Celui-ci vise à définir la stratégie quinquennale par laquelle le pays s'acquittera de ses obligations nationales, comme spécifié dans la Loi Complémentaire adoptant la politique de la CEDEAO.

La politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie a été élaborée par le Centre de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (ECREEE) et le Département du Genre et des Affaires Sociales de la CEDEAO. Elle a été présentée et adoptée par les experts en énergie de la CEDEAO, les ministres de l'Énergie de la CEDEAO, le Conseil des Ministres de la CEDEAO et, enfin, par les Chefs d'État de la CEDEAO.

Le Ministère du Pétrole et des Énergies de la République du Sénégal,

CONSIDÉRANT que l'accès à l'énergie pour les communautés rurales, périurbaines et urbaines est nécessaire pour améliorer leur niveau de vie ;

RECONNAISSANT que les femmes soient plus touchées par le faible niveau d'accès à l'électricité dans les États membres et que le genre est marginalisé ou absent des politiques nationales de la plupart des États membres ;

CONVAINCU qu'il est nécessaire de promouvoir l'accès universel à des services énergétiques propres et abordables en répondant directement aux besoins et aux préoccupations des femmes et des hommes en matière d'énergie dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et du développement durable ;

TENANT COMPTE de la proposition de la réunion des ministres en charge de l'énergie tenue à Conakry, République de Guinée, le 8 décembre 2016, relative à la politique de la CEDEAO pour l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie ;

TENANT COMPTE de la recommandation de la 78e session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Monrovia les 31 mai et 1er juin 2017, relative à l'adoption de la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques ;

Vu la Constitution du Sénégal du 22 janvier 2001, qui affirme Les hommes et les femmes sont égaux en droit ;

Considérant le cadre de référence Plan Sénégal dont la vision à l'horizon 2035 est celle « d'un Sénégal émergent avec une société solidaire dans un État de droit » ;

Approuve le Plan d'Action National du Sénégal sur la politique d'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie.

2. DEFINITIONS ET ACRONYMES

AEME : Agence pour l'Economie et la maitrise de l'Energie

ANER : Agence pour la Promotion des Energies Renouvelables

AOAG : Autorité Ouest africaine de gazoduc

ARREC : Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO

ASER : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

CILSS : Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CIMES : Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de l'Energie et les autres Secteurs Stratégiques

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEDEF : Convention des Nations unies sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes

CENAF : Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme

CRSE : Commission de Régulation secteur électricité

CEREEC : Centre de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique

COPERES : Conseil Patronal des Energies Renouvelables du Sénégal

EEEP : Politique de la CEDEAO pour l'efficacité énergétique

DHCD : Direction des Hydrocarbures et combustibles domestiques

DSR : Direction de la Stratégie et de la Réglementation

DEL : Direction de l'Electricité

ECOW-GEN ; Programme de la CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FSE : Fonds de soutien à la politique énergétique du Sénégal

LPDSE : Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Energie

MEN : Ministère de l'Education Nationale

ME : Ministère de l'Elevage

MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

MCA : Millenium Challenge Account

MFPAA : Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat

MPE : Ministère du Pétrole et des Énergies

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisations Non Gouvernementales

OSC : Organisation de la Société Civile

PANGE : Plan d'Action National Genre et Énergie

PERC : Politique en Matière d'Énergies Renouvelables de la CEDEAO

PFG : Point Focal de Genre

PREDAS : Programme Régional de Promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel

PTFM : Plateforme Multifonctionnelle

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

POAE : Pool Ouest-Africain sur l'Énergie

PERACOD : Programme de Promotion des Énergies Renouvelables, de l'Électrification Rurale et de l'Approvisionnement Durable en Combustibles Domestiques

PNB-SN : Programme National de Biogaz Domestique du Sénégal

PROGEDE : Projet de Gestion Durable et Participative des Énergies Traditionnelles et de Substitution

PSE : Programme Sénégal Emergent

SE4ALL : Énergie Durable pour Tous

STIM : Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre

SPE : Secrétariat Permanent à l'Énergie

SIE : Système d'Information Énergétique

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UFG : Unité Focale de Genre

VBG : Violences Basées sur le Genre

3. GLOSSAIRE

Audit énergétique de genre : outils d'évaluation utilisés pour identifier et comprendre les dimensions genre de la planification énergétique, de la budgétisation, et les capacités institutionnelles ainsi que la relation entre l'énergie et le genre par rapport à d'autres objectifs de la politique nationale.

Autonomisation des femmes : Le processus de renforcement des capacités et la sensibilisation des femmes menant à une participation plus équitable à la prise de décisions et leur permettant d'exercer un contrôle sur leurs propres vies.

Budgétisation sensible au genre : se rapporte au processus de proposition, d'approbation, d'exécution, de suivi et de vérification de budgets d'une manière qui prend en compte la dimension genre. Il peut nécessiter une analyse comparative des dépenses et des revenus par différents groupes basés sur le genre pour vérifier si les affectations sont conformes aux directives politiques. Le but de la budgétisation sensible au genre est l'égalité entre les sexes dans les prises de décisions, les avantages et les charges liées à l'affectation des ressources.

Données désagrégées selon le genre : la collecte d'informations et l'analyse des résultats sur la base du genre, par exemple, les données sur le statut et les rôles socio-économiques des différents groupes d'hommes et de femmes ou des données basées sur les attributs biologiques des femmes et des hommes.

Énergie : inclut des combustibles tels que les produits pétroliers (kérosène, essence, diesel) et la biomasse (bois, charbon de bois, déchets agricoles, fumier), l'électricité qui peut être générée par un certain nombre de sources (à base de combustibles fossiles ou renouvelables) et des formes d'énergie animées, notamment l'énergie métabolique humaine.

Egalité des sexes : signifie l'égalité d'accès aux "opportunités qui permettent aux gens de mener une vie de leur propre choix et d'éviter les privations extrêmes dans les résultats", y compris l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la voix. L'égalité des sexes ne signifie pas nécessairement un nombre égal d'hommes et de femmes ou de garçons et de filles dans toutes les activités, cela ne signifie pas nécessairement traiter les hommes et les femmes ou les garçons et les filles exactement de la même façon. Elle signifie une aspiration à travailler pour l'émergence d'une société dans laquelle ni les femmes ni les hommes ne souffrent de la pauvreté sous toutes ses formes, et dans laquelle aussi bien les femmes que les hommes sont capables de mener une vie de façon épanouie.

Équité des sexes : implique l'impartialité dans la manière dont les différents sexes sont traités, dans certains cas pour compenser les désavantages sociaux et historiques. L'équité des sexes peut permettre de garantir que les différents sexes ont non seulement un accès égal aux ressources et possibilités, mais également tous les moyens pour profiter de telles ressources et possibilités. Par conséquent, elle est souvent indispensable à l'atteinte d'une vraie égalité.

Genre : les significations sociales données, soit féminines ou masculines, dans une société donnée. Il peut également être défini comme les attributs et les possibilités économiques, sociales, politiques et culturelles associés au fait d'être homme ou femme. Ces significations et les définitions varient d'une société à l'autre, elles sont limitées dans le temps et changeantes.

Genre-énergie : La prise en compte des besoins et des attentes distinctes des femmes et des hommes dans le secteur de l'énergie.

Intégration du genre : un processus d'identification, en tenant pleinement compte et en intégrant les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans toutes les politiques, stratégies, tous les programmes et activités administratives et financières. Elle implique la reconnaissance et l'examen de la coopération et des relations conflictuelles qui existent entre les femmes et les hommes. Elle utilise l'analyse de genre comme un outil pour améliorer et permettre aux praticiens du développement d'identifier les opportunités et les contraintes auxquelles chaque genre doit faire face et de déterminer si les politiques et les programmes qu'ils mettent en œuvre offrent les mêmes chances pour les femmes et les hommes. L'intégration du genre vise également à impliquer les femmes, dans la mesure du possible, dans le processus de prise de décision en matière de développement.

Planification sensible au genre : la formulation de stratégies spécifiques qui visent à assurer l'égalité des opportunités et des avantages pour les femmes et les hommes.

Sensibilisation au genre : se réfère à la reconnaissance des différences dans les intérêts, les besoins et les rôles des femmes et des hommes dans la société et comment cela se traduit par des différences en termes de pouvoir, de statut et de privilèges. La sensibilisation au genre signifie aussi la capacité à identifier les problèmes découlant de l'inégalité entre les sexes et la discrimination.

Services énergétiques : Les produits convoités et utiles, les procédés ou services qui résultent de l'utilisation de l'énergie ; par exemple, l'éclairage, le climat intérieur confortable, l'entreposage frigorifique, le transport, la chaleur appropriée pour la cuisson.

4. JUSTIFICATION

En Afrique et particulièrement en zone rurale, la femme est au cœur du système énergétique familial et de nombreuses activités domestiques, la corvée d'approvisionnement en eau, la mouture de céréales et la recherche du bois de chauffe sont autant de tâches dévolues aux femmes. Elles s'exécutent encore dans bien des cas à l'aide de la force musculaire sur la base d'instruments rudimentaires. Ces exercices socialement féminins constituent autant de contraintes physiques et de perte de temps menant d'un côté, les jeunes filles en dehors des circuits d'éducation et de l'autre, la femme rurale dans une trajectoire de pauvreté absolue. Dans le même sens, les femmes s'adonnent à beaucoup d'activités productives qui sont fortement entravées par le manque de sources énergétiques appropriées.

Pour disposer d'une justice énergétique, le renforcement de l'articulation entre l'énergie et le genre s'impose inéluctablement à nous tous. Mieux, l'identification et la correction des inégalités, la progression de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont au centre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD 5 et 7) et de l'Initiative Mondiale pour une Energie Durable pour Tous (SE4ALL).

Au Sénégal, plusieurs audits du genre dans le secteur de l'énergie, ont montré que les besoins énergétiques particuliers des femmes sont rarement pris en compte dans les politiques projets et programmes nationaux. Dès lors, il nous faut changer de paradigme et aller vers une politique énergétique tenant compte le genre. Ainsi, est-il devenu impératif que les décideurs politiques et les responsables de la gestion de l'énergie prennent en compte les problèmes sociaux, notamment les besoins et attentes distincts des hommes et des femmes dans la programmation des actions dans le secteur de l'énergie.

5. RESUME DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE REGIONALE ET DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Politique de la CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie,

Reconnaissant les disparités liées au genre dans le secteur énergétique, les Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté la Politique de la CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie à Monrovia, le 4 juin 2017. L'objectif de cette politique est de supprimer les obstacles à l'égalité participation des hommes et des femmes à l'expansion de l'accès à l'énergie.

La mise en œuvre de la politique sera effective de 2016 à 2030. Il y a un certain nombre de jalons intégrés dans la politique de la CEDEAO qui seront suivis en tant que produits de la mise en œuvre dans chaque État membre.

Tableau 1 : Les Objectifs et cibles de la Politique CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie

<u>Objectifs stratégiques</u>	<u>Cibles</u>
<p>1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société.</p>	<p><input type="checkbox"/> La totalité des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie aura reçu une formation pertinente en 2020 (et régulièrement par la suite) ;</p> <p><input type="checkbox"/> 50 % des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2020, un chiffre qui croitra à 90% d'ici 2030 ;</p> <p><input type="checkbox"/> Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'ouest seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2020, et 20 par la suite.</p>
<p>2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région.</p>	<p><input type="checkbox"/> 50 % des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100 % d'ici 2030 seront sensibles au genre</p> <p><input type="checkbox"/> 50 % des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, ce pourcentage passera à 100 % en 2030</p>
<p>3. Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.</p>	<p>• Au moins 25 % de femmes employées dans le secteur public de l'énergie et une parité hommes - femmes (50-50) d'ici 2030.</p>
<p>4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.</p>	<p><input type="checkbox"/> Au moins une participation de 25 % des femmes dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé en 2020 et l'atteinte d'une parité des sexes d'ici 2030, telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux</p>

5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.

100 % de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et de revue.

Tout en reconnaissant la nécessité de répondre à tous les objectifs de la politique régionale, les spécialistes en énergie de la CEDEAO participant à la réunion de validation de la Politique de la CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie, ont demandé au CEREEC d'aller encore plus loin dans le développement d'instruments, donnant mandat aux acteurs du secteur énergétique d'incorporer des évaluations de genre dans des projets d'infrastructures énergétiques, rendant ainsi possible la réalisation de l'objectif stratégique 2 de la Politique. Cela a été perçu comme un pilier essentiel à la réalisation de l'ambition globale de la région de créer un secteur énergétique sensible au genre.

C'est dans ce cadre que la CEDEAO a élaboré et fait valider par les experts pays en juin 2017 la directive sur l'évaluation de la dimension genre dans les projets et programmes d'infrastructures énergétiques dont l'article 2 présente les objectifs suivants :

(a) de s'assurer que les intérêts spécifiques des femmes et des hommes, en tant que parties prenantes, soient pris en compte dans l'élaboration de projets ;

(b) de s'assurer que les impacts potentiellement négatifs et discriminatoires sur les femmes et les hommes résultant de projet soient reconnus et évités ou atténués dans la mesure du possible ;

(c) d'améliorer la transparence des processus de planification et de mise en œuvre pour promouvoir et augmenter la participation et la capacité des hommes et des femmes, notamment des clients, employés, responsables, investisseurs, fonctionnaires et autres parties prenantes ;

(d) d'encourager le développement de cadres politiques, juridiques ou réglementaires harmonisés et des stratégies opérationnelles dans chaque État membre et de faire en sorte que les institutions de la CEDEAO suivent les principes et atteignent les objectifs de cette directive, tout en imposant le moins de barrières financières et administratives possibles aux promoteurs, aux autorités compétentes et aux autres parties prenantes.

6. STRATEGIE NATIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE ET DE LA DIRECTIVE

Le Sénégal, comme les autres pays membre de la CEDEAO s'est approprié la politique régionale genre et énergie de cet espace. S'agissant de la Directive sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques, le document a été partagé avec l'ensemble des experts pour une adhésion globale en attendant son adoption et approbation par les Chefs d'Etats et de gouvernements de la CEDEAO.

La stratégie de mise en œuvre de ces deux documents va se reposer sur une organisation pilotée par le ministère en charge de l'Énergie. Celle-ci va s'appuyer sur des alliances et coalitions pour une forte mobilisation des principales parties prenantes dans le domaine du genre et énergie : décideurs politiques, secteur privé, société civile et ONG, collectivités territoriales partenaires et financiers. Selon les acteurs et les cibles, des messages appropriés seront définis et vont alimenter une forte campagne de communication, de sensibilisation et de plaidoyer. Le CIMES, dont le portage est la mise en œuvre de cette stratégie, est très attendu.

La principale force de cette stratégie est la mutualisation des contributions de l'ensemble des acteurs qui sont convaincus des impacts des interventions sensibles au genre dans le secteur de l'énergie.

Les facteurs de succès de cette stratégie sont :

- la bonne compréhension par les acteurs de la Politique CEDEAO d'intégration du genre dans le secteur de l'énergie et de la Directive ;
- l'adhésion des acteurs du secteur en faveur du genre ;
- les projets et initiatives pilotes d'intégration du genre dans le secteur qui commencent à convaincre les décideurs et l'opinion.
- le respect des principes directeurs de la Direction CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques est également un impératif.

7. APERÇU DES ACTIONS

Le plan d'Action National sur l'intégration genre du Sénégal s'inscrit sur une période d'exécution de 5 ans, de 2020 en 2024.

Le cout global de mise en œuvre du plan d'action est estimé à : 3 765 000 000 de Francs CFA.

Les activités clés à réaliser au Sénégal ainsi que les indicateurs y afférents sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : les Actions et les Indicateurs clés du Plan d'Action national

Activités clés	Indicateurs clés
Créer et opérationnaliser la Cellule Genre et équité en remplacement du point focal du MPE	L'arrêté ministériel créant la cellule est signé Plan d'action cellule adopté et mis en œuvre
Appuyer la publication d'articles scientifiques sur le genre et l'énergie dans des revues scientifiques	Nombre de parution
Appuyer le SIE dans l'élaboration d'un cadre de collecte, d'interprétation, de production et de diffusion de données sensibles au genre	Les techniques de désagrégation des données partagées Données et données désagrégées disponibles
Adopter un acte réglementaire relatif à l'évaluation ex ante et ex post à la prise en compte du genre dans les projets et programmes du secteur de l'énergie (directive)	Acte administratif signé
Prendre en compte le genre dans les révisions des textes administratifs, légaux et réglementaires	Nombre de textes administratifs, légaux et réglementaires sensibles au genre
Réorganiser, redynamiser et rendre opérationnel le CIMES avec une meilleure prise en compte du genre	L'arrêté ministériel réorganisant le CIMES est signé Plan d'action CIMES adopté et mis en œuvre
Concevoir une boîte à outils et un guide méthodologique d'évaluation de genre pour les projets énergétiques	Boîte à outils et guide validés et partagés avec les acteurs
Créer et tenir à jour une plateforme d'information sur les opportunités offertes par le secteur de l'énergie (emploi, formation, business, etc.)	Le site web de la plateforme Nombre de visites du site (H/F)
Organiser des sessions de renforcement de capacités des acteurs	Nombre de personnes formées et aptes à mettre en œuvre les acquis
Sélectionner 50 jeunes filles porteuses de projet, organisées en réseau, à coacher avec l'appui des femmes championnes dans le secteur	Nombre de jeunes filles entrepreneures dans le secteur de l'énergie
Mettre en place un programme d'incitations diverses pour permettre aux filles de s'intéresser aux métiers d'énergie	Nombre de bénéficiaires
Inclure les évaluations de genre en tant qu'étape dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes	Processus d'élaboration des politiques et programmes intégrant l'évaluation de genre

Mettre en place un cadre de suivi évaluation tenant compte du genre	Rapports de suivi évaluation Outils mis en place
---	---

8. LES ACTEURS, LEURS ROLES ET RESPONSABILITES

- **Ministère du Pétrole et des Energies et les structures sous tutelle** qui coordonne l'élaboration du Plan d'Action Genre Energie du Sénégal et qui a en charge la mise en œuvre de la politique énergétique du Sénégal ;
- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** et les structures sous tutelle dont la **Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés**. Il est en charge de la mise en œuvre de la politique environnementale du Sénégal ;
- **Ministère en charge des finances et structures sous tutelle (ANSD, Direction Générale du Budget)** qui détient les statistiques nationales de tous les secteurs et alloue les budgets aux différents programmes de l'Etat ;
- **Ministère chargé du genre et les structures sous tutelle**, chargé entre autres de la Coordination de la mise en œuvre de la SNEEG ;
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** chargé de la mise en œuvre de la politique du secteur ;
- **Ministère de l'Education Nationale** chargé de la mise en œuvre de la politique du secteur ;
- **Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat** chargé de la mise en œuvre de la politique du secteur ;
- **Ministère du Développement Communautaire de l'Equité Sociale et Territoriale**, il est chargé de mettre en place un cadre cohérent de planification stratégique, de pilotage et de suivi - évaluation des politiques de développement communautaire ;
- **MCA-Sénégal 2** : chargé de la mise en œuvre du second compact Millenium Challenge Corporation au Sénégal et intervenant dans le secteur de l'énergie, il va appuyer à hauteur de 100 000 Dollars la mise en œuvre des activités du Plan d'Action ;
- **CRSE** : Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- **Assemblée Nationale** qui vote les lois, contrôle l'activité gouvernementale. Ainsi, les parlementaires constituent une cible privilégiée du plaidoyer car pouvons « imposer » au gouvernement de prendre en compte dans sa politique tel ou tel aspect qu'ils jugent important pour le développement du pays ;
- **Le Conseil, Economique, Social et environnemental**, premier Conseiller du Président de la République et du Gouvernement en matière économique, sociale et environnementale ;
- **Les Collectivités territoriales** (Association des Maires du Sénégal ; Association de Conseil Départemental : au Sénégal avec la loi sur la décentralisation, les collectivités territoriales sont aujourd'hui des entités fortes qu'on ne peut plus ignorer dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques ;

- **Laboratoire Genre** sera très utile par rapport aux nombreux outils, données et statistiques dont il dispose, sans compter son expérience dans le domaine du genre et de l'énergie ;
- **Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables et autres laboratoires universitaires** : travaille dans la recherche développement sur toutes les questions relatives aux énergies renouvelables, notamment la biomasse et les équipements de cuisson ;
- **Les services des Eaux-et-Forêts** : ce sont les professionnels de la gestion et de la protection des ressources naturelles. Ils sont présents dans toutes les régions du pays et délivrent les permis de circulation (précisant les quantités, l'origine, la nature et la destination) ;
- **Le PROGEDE 2** : Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution, dont l'objectif est de contribuer à l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques, de manière régulière et durable, en préservant l'environnement ;
- **Le PNB-SN** : Programme National de Biogaz Domestique, mission de promouvoir l'utilisation du biogaz chez les ménages ruraux.
- **ENDEV, Réussir au Sénégal et PED** sont programme d'électrification rurale par énergies renouvelables et en approvisionnement durable en combustibles domestiques financés par la coopération allemande avec la GIZ ;
- **Enda Energie et Réseau genre énergie porté par Enda et ENERGIA** qui œuvrent pour la prise en compte du genre dans les politiques et les programmes énergétiques ;
- **GIF (Groupe Initiative Femmes) et FAFS (Fédération des Associations Féminines du Sénégal)** qui sont des pôles de la société civile pour l'évaluation et le suivi des politiques publiques, notamment dans le domaine du genre ;
- **Energy4Impact** qui œuvre pour l'intégration du genre dans les programmes et politiques énergétiques et qui met en œuvre des programmes d'appui aux femmes rurales entrepreneures par l'accès à l'énergie et à des équipements productifs propres ;
- **Action Solidaire Internationale (ASI)**, actif dans la mise en œuvre de projets énergétiques ;
- **Plan International Sénégal**, leurs priorités incluent la protection des enfants, en particulier les filles, de la violence, y compris en situation d'urgence, l'amélioration des services de santé, la fourniture aux enfants d'une éducation inclusive de qualité, y compris en cas d'urgence et l'aide des jeunes à acquérir des compétences clés et à obtenir de bons emplois. Plan International met en œuvre un projet d'accès à l'énergie pour les usages productifs Projet Femme et Energies Renouvelables ;
- **Alliance des Acteurs et Métiers des Energies au Sénégal (AMES)** est un acteur local engagé et très actif dans la promotion de l'accès à l'énergie, la sensibilisation et la capacitation en vue de l'Intégration du Genre dans l'Accès À l'Énergie ;
- **Women in Mining** : association des femmes du secteur des mines et de l'industrie extractive au Sénégal. Elle regroupe près de 200 femmes employées et/ou entrepreneures

dans ce sous-secteur et intervient comme incubateur pour le mentorat de femmes entrepreneures et l'appui au développement de projet ;

- **Partenaires Techniques et Financiers : EU, PNUD, JICA, USAID, ONU Femmes, ONUDI, GIZ et Banque Mondiale**, sont des organisations qui jouent un rôle important d'appui financier et technique pour l'intégration du genre dans les politiques et les projets/programmes énergétiques au Sénégal.

9. METHODOLOGIE

La mission d'élaboration du Plan d'Action National Genre et Energie du Sénégal a suivi la démarche suivante :

- La revue documentaire des textes, revues, publications et rapports de référence dans le secteur de l'énergie dans la zone CEDEAO et au Sénégal
- L'identification des acteurs lesquels seront essentiels pour la définition des objectifs et des activités nationales.
- Le partage de la mission avec le ministère/Ministre en charge de l'Energie
- La mise en place d'un comité de suivi de la mission
- La rencontre des acteurs qui aidera à identifier les priorités au niveau national liées à la politique.

Après cela, le processus d'élaboration du rapport de plan d'action a démarré par une analyse de base, faisant le point sur le degré de réalisation des objectifs fixés dans la politique régionale au niveau national et sur le contexte dans lequel cette politique sera mise en œuvre.

L'étape suivante est celle de la préparation du plan d'action. Aussi bien pour l'analyse de base que pour le Plan, des échanges réguliers entre les consultants, les acteurs identifiés à travers le comité de suivi mis en place et CEREEC ont eu lieu.

La dernière étape du processus a été la validation nationale par le comité de suivi élargi à l'ensemble des acteurs.

10. ANALYSE DE BASE

10.1 Analyse SWOT de l'intégration du genre dans les sous-secteurs de l'énergie

a) Sous-secteur des combustibles domestiques

<u>Forces</u> <ul style="list-style-type: none">- Leçons apprises d'initiatives prenant en compte le genre (PROGEDE, PERACOD devenu PED)- Bonne présence des femmes dans le sous-secteur	<u>Faiblesses</u> <ul style="list-style-type: none">- Difficultés de développement des combustibles alternatifs (biogaz, cuiseur solaire)- Faible implication des femmes dans la recherche technologique/développement des équipements de cuisson- Difficultés d'accès au financement d'entreprises
<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none">- Émergence de femmes entrepreneures- Énergie domestique intrinsèquement liée à la femme- Sensibilisation sur l'impact sur la santé, l'éducation, le revenu- Mise en œuvre des ODD notamment ODD 7- Plaidoyer au niveau sous régional, régional et mondial pour la promotion du genre et présence de nombreux bailleurs intéressés- Découverte du pétrole et du gaz	<u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none">- Impact sur la santé, l'éducation, le revenu de l'utilisation des combustibles traditionnels- Contraintes socio-culturelles
<u>Défis</u> <ul style="list-style-type: none">- Disponibilité de données et de données désagrégées selon le genre ;- Le coût d'accès de certains équipements de cuisson (biogaz, cuiseur solaire) ;- Renforcement de la recherche développement orientée vers le genre ;- Documentation sur l'impact des combustibles domestiques traditionnels sur la santé ;- l'éducation et le développement d'activités génératrices de revenus.	

b) Sous-secteur des hydrocarbures

<u>Force</u> <ul style="list-style-type: none">- Découverte du pétrole et du gaz pour renforcer la diversification et la disponibilité en combustibles domestiques	<u>Faiblesses</u> <ul style="list-style-type: none">- Très peu de femmes dans le secteur des hydrocarbures (8% d'employées)- Faible capacité entrepreneuriale des femmes dans le domaine- Inexpérience des femmes- Difficultés d'accès au financement d'entreprises
<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none">- Possibilité de promouvoir l'égalité de genre avec les emplois à créer et le développement de nouveaux métiers- Mise en œuvre des ODD notamment l'ODD 7- IST et INPG (institut National du Pétrole et du Gaz) : promouvoir la formation- Possibilité de création d'entreprises avec une discrimination positive en faveur des femmes avec l'exploitation du pétrole et du gaz- Possibilité de plaider quant à la loi sur le contenu local et par rapport aux actions RSE des sociétés pétrolières- Utilisation d'une partie de la manne pétrolière pour le développement des énergies renouvelables- Réalisation de l'index genre du sous-secteur en prévision- Articles 109 et 125 du code minier qui prônent la mixité professionnelle et l'équité salariale ainsi que l'autonomisation des femmes	<u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none">- Réticence et rude concurrence- Stéréotypes, masculinité négative,- Méconnaissance des opportunités d'emplois et de business dans le secteur

Défis

- Renforcement de capacités techniques des femmes entrepreneures ;
- Vulgarisation des opportunités d'emplois et de business ;
- Prendre en compte les jeunes et les femmes dans les revenus tirés du pétrole ;
- Disponibilité de données et de données désagrégées selon le genre ;
- Recherche/développement orientée vers le genre.

c) Sous-secteurs de l'électricité, de l'électrification rurale et des énergies renouvelables

<u>Forces</u> <ul style="list-style-type: none">- Expérience et leçons apprises des initiatives en genre des agences et de la société civile (ONG)- Adaptation des ENRs à certains besoins énergétiques des femmes (utilisation productive)	<u>Faiblesses</u> <ul style="list-style-type: none">- Coût d'accès- Faible développement de la production locale,- Faible développement des cuiseurs solaire, biogaz,- Difficultés d'accès au financement d'entreprises- Faible présence de femmes entrepreneures
<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des ODD notamment l'ODD 7- Découverte pétrole et gaz- Perspectives de valorisation des déchets, création d'emplois verts	<u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none">- Méconnaissance des opportunités d'emplois et de business dans le secteur
<u>Défis</u> <ul style="list-style-type: none">- Disponibilité de données et de données désagrégées selon le genre ;- Accès universel et durable à l'électricité à moindre coût ;- Production locale en qualité et en quantité ;- Recherche/développement orientée vers le genre.	

d) Gouvernance du secteur de l'énergie

<p><u>Force</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique manifeste - LPDSE (2019 -2023) - Expérience réussie de programmes intégrant le genre - Existence d'un point focal genre - SIE opérationnel - LPDS Mines et code minier faisant référence au genre - Cadre de concertation de l'électrification hors réseau 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'expertise genre au ministère et structures sous tutelle - Non-référence au genre dans les textes légaux et réglementaires du secteur - La léthargie du CIMES - Inexistence d'une cellule genre - Non prise en compte dans le SIE de données désagrégées par rapport au genre - Déficit d'information, de communication et de sensibilisation sur genre et énergie - Faible développement de partenariat (éducation, santé, et secteurs productifs)
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SNEEG et ses mesures (décrets, arrêtés et directives) - Politique genre et énergie CEDEAO - Engagement des PTF et des autres acteurs - Future révision du cadre légal et réglementaire du secteur de l'énergie - Existence d'un guide méthodologique pour l'intégration du genre dans les politiques sectorielles - Existence de réseaux de vecteur d'information : réseaux de femmes, leaders d'opinion, ... 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Problème de coordination entre points focaux genre</u> du ministère et des ceux des structures sous tutelle - Instabilité institutionnelle et du top management - Méconnaissance des opportunités d'emplois et de business dans le secteur
<p><u>Défis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de données désagrégées par rapport au genre dans le SIE ; - Prise en compte du genre dans la planification des projets énergétiques ; - Prise en compte du genre au niveau du cadre légal et réglementaire ; - Institutionnalisation de l'évaluation de genre ante et post dans les politiques, projets et programmes du secteur de l'énergie ; - Disponibilité d'un cadre de suivi évaluation intégrant le genre. 	

28

Analyse de base du niveau de mise en œuvre des objectifs de la CEDEAO au niveau du Sénégal

10.2 L'Objectif 1 de la Politique Régionale vise à Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société.

De manière spécifique, cet objectif cible (i) cent pour cent des employés gouvernementaux du secteur énergétique qui auront reçu une formation pertinente d'ici 2020 (et régulièrement par la suite); (ii) 50% des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2020, et passeront à 90% d'ici 2030 ; (iii) Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'Ouest publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture d'ici 2020, puis 20 par an par la suite.

La mise en œuvre de cette Politique Régionale de la CEDEAO au Sénégal a permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

Le Sénégal dispose d'une politique du genre matérialisée par la Stratégie Nationale d'Equité, d'Egalité et de Genre (SNEEG). Elle constitue un cadre de référence et un instrument opérationnel favorisant l'intégration de la dimension genre dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Toutefois, du fait que les dimensions sectorielles ne soient pas clairement, la SNEEG ne prête qu'une faible attention aux enjeux énergétiques, y compris pour les femmes.

Ainsi, la politique du genre et énergie de la CEDEAO constitue une opportunité pour le Sénégal de combler ce gap (la SNEEG ne prête qu'une faible attention aux enjeux énergétiques, y compris pour les femmes).

A l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, le Sénégal à travers son Chef de l'Etat a approuvé la Politique Régionale Genre et Energie de cette organisation sous régionale en 2015. Depuis lors le Sénégal tente tant bien que mal à mettre en œuvre cette politique régionale.

Il est important de souligner que bien avant l'élaboration, l'adoption et l'approbation de cette politique régionale du genre et énergie par les autorités compétentes, le Sénégal s'est engagé (en 2001 avec Energia) dans un processus d'intégration du genre dans les politiques et programmes énergétiques du pays. Mieux plusieurs audits genre et énergie ont été réalisés (2007 avec Enda Energie et Energia, 2011 avec Enda Energie et le PERACOD, 2016 avec Energy 4 Impact, 2016 avec la CEDEAO et le ministère en charge de l'énergie du Sénégal, etc.).

Au Sénégal, plusieurs études ont été menées sur la question de l'intégration du genre dans les politiques et programmes du secteur de l'énergie, notamment, celle de ENDA et du PERACOD dont le rapport du 11 juillet 2011 relatif à l'intégration du genre dans le PERACOD avec l'appui d'Energia. L'étude indique qu'au Sénégal, 89,10% des ménages en zone rurale utilisent le bois de chauffe et les femmes parcourent en moyenne 4 km tous les trois jours pour la collecte d'un fagot de 20 kg.

Ce lien étroit entre le genre et l'énergie se retrouve également, entre autres, au niveau du secteur informel alimentaire de la restauration comme le prouve l'étude menée par Enda Energie dans ce cadre-là au Sénégal (voir encadré 1).

Encadré 1 : Le Genre et l'utilisation productive de l'énergie dans le secteur alimentaire informel au Sénégal.

Ces études de cas se sont appuyées sur des caractéristiques importantes des politiques énergétiques et sexospécifiques au Sénégal, Rwanda et Afrique du Sud en collaboration avec Energia. Au Sénégal, le travail a été mené par Enda Energie.

Au Sénégal, dans une certaine mesure, l'économie dépend du secteur informel et que le secteur alimentaire informel est dominé par les femmes. L'énergie joue un rôle important dans ce secteur et bon nombre de ces entreprises dépendent de sources d'énergie traditionnelles pour diverses raisons, y compris l'incapacité de se payer des services énergétiques modernes et la préférence d'une source d'énergie traditionnelle en raison du produit qu'elles vendent. Les résultats obtenus montrent qu'il est important de :

- Lutter pour l'égalité des sexes et qu'il existe déjà des efforts pour garantir l'atteinte des objectifs de genre ;
- Veiller à ce que le pays et son processus politique considère le lien intersectoriel entre le genre et l'énergie dans le secteur alimentaire informel.

Le ministère en charge de l'Energie et les différentes structures sous tutelle disposent de points focaux genre qui ont bénéficiés de formation sur le genre. Avec le concours des ONG et des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'énergie, des activités de sensibilisation et de formation au profit du ministère et des agences comme l'ASER ont été menées.

Un grand effort a été fait dans des activités de formation, de plaidoyer, de sensibilisation et de communication sur l'importance du genre dans le secteur de l'énergie depuis l'année 2000. Ces formations ont touché une bonne partie du personnel du secteur de l'énergie.

Par ailleurs, des spécialistes et experts de la question, et surtout des acteurs comme Energia, Enda Energie, Energy4Impact, le Ministère en charge de l'Energie lui-même, les partenaires techniques et financiers ont beaucoup contribué à ce que la dimension genre soit de plus en plus considérée au niveau des autorités politiques.

Enfin, des programmes, projets pilotes ou démonstratifs ont fini par convaincre plus d'un, combien la prise en compte du genre dans l'énergie constitue une solution à la libération de la femme des pénibles travaux domestiques et des activités productives, en vue d'une plus grande participation au développement de son pays.

La diffusion d'information et de messages en matière de genre et énergie n'a pas été jusque-là le champ d'action du ministère chargé de l'énergie mais plutôt de la société civile et des projets/programmes. La diffusion est souvent circonscrite à la zone d'intervention et au cadre d'intervention (PROGEDE II, ENDEV/GIZ, PED, ...). Des campagnes nationales ont été menées par des ONG, parmi lesquelles, la campagne d'information et de sensibilisation grand public (2015-2017) d'Energy4Impact pour changer la perception sur l'importance des activités d'autonomisation économique des femmes (WEE) notamment sur trois questions concrètes :

l'énergie pour la cuisson ; l'énergie pour une utilisation productive ; les femmes, les enfants et la santé. L'objectif de la campagne étant d'atteindre 3 millions de personnes en trois ans (la campagne a généré 69 millions d'opportunités de vue au niveau national). La campagne a mis en évidence l'impact des résultats et des activités d'autonomisation économique des femmes à travers l'énergie au Sénégal.

Malgré les avancées notées dans l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie, on note l'inexistence de données officielles désagrégées selon le genre et l'absence d'outils d'analyse de données et d'indicateurs sensibles au genre pour les planificateurs.

Degré de reconnaissance du lien genre-énergie dans les documents officiels (politiques, planification, lois, etc.)

Le secteur de l'énergie au Sénégal est encadré par un certain nombre de documents de politique énergétique qui sont aveugles en genre dont notamment :

- ✓ Loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité,
 - ✓ Lettre de Politique de développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) 2003, 2007, 2012,
 - ✓ Loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement,
 - ✓ Loi 2010-21 du 20 décembre 2010 portant loi d'orientation sur les Energies Renouvelables
 - ✓ Loi 2010-22 du 15 décembre 2010, portant loi d'orientation de la filière des biocarburants.
 - ✓ Lettre de Politique Sectorielle du Sous-Secteur des Combustibles Domestiques (LPSSCD).
- Dans ces dits documents les questions de genre, apparaissent sous des formulations vagues comme par exemple :

- Assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût ;
- Opérer la diversification énergétique afin de réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole ;
- Elargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie en veillant à une répartition plus équitable des efforts, privilégiant les régions défavorisées et les couches vulnérables.

L'analyse de ces différentes politiques énergétiques montre que celles-ci se sont souvent adaptées à des situations conjoncturelles pour répondre aux besoins immédiats d'approvisionnement sans tenir compte de considérations spécifiques sur les besoins des groupes sociaux.

Cependant, l'Etat du Sénégal notamment le ministère chargé de l'Energie a montré une volonté manifeste de considérer la promotion de l'équité de genre comme un objectif de développement socio-économique dans le cadre de la **LPDSE 2019-2023**.

Ainsi, contrairement aux précédentes LPDSE, celle de 2019-2023 est sensible à la dimension genre, même si aussi bien la vision, l'objectif global que les objectifs stratégiques qui y sont déclinés, restent neutres par rapport au genre dans leur formulation :

Vision : « énergie de qualité, disponible et accessible à tous, à moindre coût et respectueuse de l'environnement à l'horizon 2023 » ;

Objectif global : « Renforcer l'accès de tous à une énergie en qualité et en quantité suffisantes à moindre coût, durable et respectueuse de l'environnement à l'horizon 2023 ».

Les préoccupations liées à la dimension au genre sont prises en compte dans bien des axes comme notamment :

Valeurs pour une bonne mise en œuvre de la LPDSE et une contribution optimale du secteur à l'atteinte des objectifs d'émergence du pays, un ensemble de valeurs fortes, mobilisatrices et susceptibles de servir de référence à l'engagement de l'ensemble des acteurs a été adopté. Il s'agit :

- de la performance ;
- de la transparence ;
- de la durabilité ;
- de l'équité ;
- de l'égalité de genre.

Gouvernance du secteur, Action 4 : Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de mise en œuvre sur les questions de genre et inclusion sociale pour une meilleure gestion de la demande et de l'accès à l'énergie.

Accès à l'électricité partout et pour tous, Action 4 : Electrification des infrastructures communautaires et usages productifs en intégrant l'approche genre pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales.

D'autres documents de planification sur l'énergie ont également pris en compte la dimension genre. Il s'agit, entre autres de :

- SE4ALL (Agenda action et prospectus d'investissement)
- Plan d'action national sur les énergies renouvelables : PANER ;
- Plan d'action national pour l'efficacité énergétique : PANEE.

Dans le domaine de la recherche sur les questions de genre et énergie, il reste beaucoup à faire. En effet, elle est encore peu développée car peu soutenue au niveau institutionnel alors que des laboratoires genre au niveau des universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint-Louis existent.

La collaboration entre le ministère en charge de l'Energie et les universités locales pour la recherche/action est encore très timide, même si certaines structures ou programmes ont eu à collaborer avec des universitaires ou instituts de recherche dans le cadre de projets.

De l'analyse de la situation par rapport à l'objectif 1, les activités suivantes nous semblent pertinentes pour le pays :

- Soutenir la recherche scientifique sur le genre et l'énergie ;
- Mener des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique ;
- Sensibiliser et former le personnel du ministère en charge de l'Energie sur le genre ;
- Renforcer le SIE pour la production de données fiables, disponibles et régulièrement mises à jour ;
- Soutenir la production de données ventilées par genre sur l'utilisation, la production d'énergie et la fourniture de services énergétiques ;
- Création d'une cellule genre
- Soutenir l'intégration de la dimension genre dans les mesures d'application de la loi sur le contenu local ;
- Accompagner une meilleure prise en compte du genre à la révision des documents de politique (LPDSE, LPSD des combustibles domestiques, code de l'électricité, ...).

10.3 L'Objectif 2 de la Politique Régionale est de veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en termes de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région

En termes d'analyse de base du niveau d'atteinte de cet objectif au Sénégal, nous pouvons noter les informations qui suivent.

En plus de la dernière Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie 2019-2023, l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale dispose d'un plan stratégique faisant référence au genre et même d'un plan d'action genre en cours de mise en œuvre.

L'institutionnalisation de la cellule genre est prévue par le décret n° 2017-313 qui rattache la cellule genre et de l'Equité dans le Secrétariat Général des Ministères. Ainsi, le point focal genre du ministère en charge de l'Energie est en phase de mutation en cellule composée d'une coordination et d'un comité des points focaux genre des différentes structures sous tutelle du ministère. La mise à disposition de budgets annuels d'une enveloppe de dix (10) millions de FCFA pour le fonctionnement des cellules ou points focaux genre des ministères a été facilité par un plaidoyer du ministère en charge du genre. Dans le cadre de ses activités, la cellule genre peut également recevoir d'autres appuis de son ministère et de partenaires.

Actuellement, toutes les structures sous tutelle du ministère en charge de l'Energie disposent d'un point focal genre. Selon le niveau de sensibilité de la structure, des activités genre et

énergie sont menées. Mais en l'absence d'un cadre de planification et d'évaluation intégrant cette dimension, le travail sur le genre n'est pas souvent formalisé et donc pas évalué.

Aujourd'hui le Sénégal a enregistré des expériences et bonnes pratiques d'intégration de la dimension genre dans les programmes, projets et initiatives énergétiques, mais moins dans les politiques.

L'audit genre dans les politiques et programmes énergétiques de 2007 a montré les insuffisances en termes d'intégration du genre dans les politiques mais il a aussi constitué un référentiel pour certaines organisations.

Au niveau des politiques, le plaidoyer pour la prise en compte du genre a été porté depuis plusieurs années par la société civile appuyée par les partenaires techniques et financiers. Ces actions et les multiples recommandations des audits et des études sur l'intégration du genre dans le secteur ont permis d'aboutir à la sensibilité des décideurs aux considérations de genre. De plus en plus, les associations de femmes et organisations en faveur du genre sont associées à l'élaboration des documents de politiques.

Au niveau des programmes, et initiatives énergétiques, des expériences en termes d'intégration du genre ont été menées dans le sous-secteur des combustibles domestiques dont l'exemple avec le PROGEDE 2.

Encadré 2 : PROGEDE 2

L'objet du Projet de Gestion Durable et Participative des Energies traditionnelles et de substitution PROGEDE est de contribuer à l'augmentation de manière durable de la disponibilité de combustibles domestiques diversifiés, et des revenus aux communautés concernées, tout en préservant les écosystèmes forestiers et tenant compte du genre.

Ses zones d'intervention sont (Tambacounda, Kédougou), la zone sud (Kolda, Sédhiou) et la zone centre Ferlo (Kaolack, Fatick, Matam)

Il se décline en quatre composantes :

- Réforme institutionnelle de la filière charbon de bois
- Gestion durable de l'approvisionnement en combustibles ligneux
- Promotion et diversification des énergies domestiques modernes
- Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du projet

Les résultats du PROGEDE 2 en 2015 sont essentiellement :

- La mise en place de 23 CIVG (Comité Inter Villageois de Gestion de la forêt) ;
- 997 263 ha de forêt aménagés ;
- 23 GIE créés dans le cadre de l'organisation des producteurs locaux

Dans sa démarche de mise en aménagement, le PROGEDE 2 accorde une grande priorité à la question de la participation des populations locales avec un accent particulier sur la prise en compte des aspects genre pour une plus grande équité dans la redistribution des bénéfices issus de l'exploitation et de la gestion des ressources forestières.

La prise en compte de la dimension genre a permis d'obtenir plusieurs résultats : (i) l'amélioration de la participation des femmes à la prise de décision concernant la gestion et l'exploitation des ressources forestières et un renforcement du leadership féminin dans la gouvernance des aménagements participatifs (50% de femmes dans les Groupes de Contacts Villageois (GCV), 50% dans les Assemblées Générales (AG), 40% dans les Comités Directeurs (CD) et 33% dans les

Bureaux Exécutifs (BE)) (ii) la réforme de la filière bois-énergie avec l'émergence de femmes exploitantes, (iii) contribution des femmes dans la gestion des ménages, (iv) l'implication des GPF dans la commercialisation de foyers améliorés,

L'accès à l'énergie et aux services énergétiques pour les femmes ne revient pas seulement à faire d'elles des bénéficiaires passives, mais des actrices actives comme les hommes sur toute la chaîne du service allant de la conception, l'installation, la gestion et l'entretien.

Dans le sous-secteur de l'électricité des exemples d'initiatives tenant compte du genre sont également mises en œuvre dans le domaine de l'électrification rurale par aussi bien des structures du ministère chargé de l'Énergie en l'occurrence l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale que par des ONG.

Encadré 3. Projet de réalisation de 300 Mini Réseaux PV à travers le Sénégal avec l'installation systèmes complets pour au moins 300 villages

Le projet vise à : contribuer à l'atteinte du taux d'électrification de 60% en augmentant l'accès à l'électricité à des ménages ruraux vivant dans des sites isolés, assurer la promotion des énergies renouvelables et réduire les coûts d'exploitation des systèmes isolés et Promouvoir les activités génératrices de revenus, , assurer la formation d'au moins 600 jeunes (hommes et femmes) dans le domaine de l'entretien et la maintenance pour assurer la durabilité des des équipements solaires.

Les bénéficiaires cibles sont les ménages ruraux, les femmes les jeunes ruraux organisées en GPF, les petits Producteurs, les infrastructures communautaires (Ecoles, Dispensaires, Mosquées, Eglises, Maisons des jeunes) ...

Enfin, des programmes/projets pilotes ou démonstratifs ont fini par convaincre plus d'un, combien la prise en compte du genre dans l'énergie constitue une solution à la libération de la femme des pénibles travaux domestiques et à sa participation au développement de son pays (voir encadré 4.

Encadré 4 : ECREEE soutient les femmes transformatrices de poissons au Sénégal dans les localités de Bargny et de Sendou avec ASI

Au Sénégal, l'activité de fumage est généralement occupée par les femmes appartenant à la communauté des pêcheurs établie le long du littoral. Des milliers de femmes et de jeunes filles s'adonnent à cette activité et travaillent dans des conditions très dures à cause de la méthode de fumage traditionnel.

Grâce aux fours solaire, les femmes transformatrices de Bargny en période de saison, ont la capacité de fumer jusqu'à 15 600 kg soit 15 tonnes 600 par jour pour une valeur monétaire de 9.000.000 FCFA soit 13.846 EUROS par jour.

Le projet a permis aux femmes de prendre conscience des dangers et risques liés au fumage de poissons par la méthode traditionnelle.

Ainsi, le projet a versé des financements qui a permis aux femmes de négocier avec une institution financière pour la mise à disposition d'une ligne de crédits de 10.000.000 FCFA soit 15 267 EUROS.

A travers ce projet, il a été révélé que les femmes ont la capacité de générer beaucoup de revenus dans leurs activités si elles sont outillées en technologies modernes basées sur l'efficacité énergétique.

En termes de résultats, les initiatives genre et énergie ont convaincu plusieurs acteurs du secteur. Les actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des décideurs ont permis au ministère chargé de l'Energie d'envisager l'élaboration d'une stratégie genre.

Néanmoins quelques obstacles freinent la prise en compte effective de la dimension genre dans les politiques, projets et programmes énergétiques au Sénégal. Il s'agit notamment de :

- L'incompréhension de l'enjeu de l'intégration du genre en dehors du sous-secteur des combustibles domestiques ;
- La faible prise en compte de la dimension genre dans les documents de projet, notamment au niveau des objectifs, des indicateurs et du cadre opérationnel ;
- L'indisponibilité de données désagrégées selon le genre ;
- L'inexistence d'un cadre d'accompagnement à la prise en compte du genre dans les projets et programmes (appui technique et budgétaire) ;
- L'absence de développement de compétences en genre au niveau planification, mise en œuvre et suivi/évaluation de projets/Programmes énergétiques ;
- L'inexistence d'un dispositif de contrôle et de veille à la prise en compte effective de la dimension genre dans les projets/ programmes ;
- La faible prise de conscience des femmes sur leur rôle dans la production énergétique et l'entrepreneuriat dans le domaine de l'énergie ;
- Des difficultés d'accès au financement pour les femmes entrepreneures ;
- Du contexte socio culturel avec des stéréotypes sociaux profondément ancrés ;
- De la non-sensibilité du secteur privé à l'intégration de la dimension genre.

À la suite de l'analyse de la situation par rapport à l'objectif 2, les activités suivantes nous semblent pertinentes pour le Sénégal :

- Adopter une boîte à outils d'évaluation de genre pour les partenaires de mise en œuvre ;
- Développer une liste de contrôle pour l'évaluation de genre que les organisations peuvent utiliser lors de l'élaboration de projets/programmes ;
- Inclure les évaluations de genre en tant qu'étape dans le document décrivant le processus d'élaboration des politiques et des programmes

(a) *Analyse de base pour la Directive CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques*

Le Sénégal dispose de peu d'expérience sur les évaluations de genre dans les politiques, programmes et projets énergétiques. En annexe A, nous donnons le modèle de Formulaire d'évaluation du genre.

1) Cadre institutionnel et politiques gouvernementales pour la réalisation d'évaluations d'impact environnemental et social

Le Sénégal dispose d'un cadre politique clair et précis en matière de gestion environnementale. La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la mise en œuvre des évaluations d'impact environnemental et social à travers des dispositions institutionnelles que sont :

- La loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement ;
- La Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement ;
- Les Arrêtés 9468, 9470, 9471 et 9472 du 28/11/2001 portant respectivement sur la participation publique au processus d'EIE ; les conditions d'émission de l'accord pour des activités d'EIE ; le contenu des Termes de Références d'une EIE et le contenu d'un rapport EIE.

Il est également à relever l'arrêté ministériel n°009469 du 28 Novembre 2001 instituant le Comité Technique National d'Evaluation environnementale (CTNE) pour la validation des rapports d'étude d'impact environnementale.

2) les évaluations de genre

Au Sénégal, il n'existe pas actuellement de loi instaurant l'évaluation de genre malgré l'existence de beaucoup de projets énergétiques réalisés, en cours ou à venir.

En termes de capacité de production énergétique, le Sénégal est aujourd'hui au tour de 1000 mégas Watt répartis entre l'Etat, le secteur privé et les autos producteurs.

Il existe beaucoup de projets énergétiques de tout le temps et selon les besoins : des projets réalisés, en cours et à venir. Le tableau dresse les projets énergétiques au Sénégal.

Tableau 3 : Les projets énergétiques au Sénégal

COMPOSANTE	PROJET	PERIODE DUREE	PUISSANCE/ TENSION/ BENEFICIAIRES
PRODUCTION	IPP Sendou	2017 pour 25 ans	125 MW
	Centrale IPP de Tobène Power	2016 pour 20 ans	105 MW
	IPP Mboro	2018 pour 25 ans	300 MW
	IPP Contour Global	2016 pour 20 ans	82 MW
	Importation d'énergie de la Mauritanie	2017 pour 20 ans	300 MW
TRANSPORT DISTRIBUTION	Création de nouveaux postes 90/30 kV et 225/30 kV	2015- 2017	90/30 ; 225 / 30 kV
	Renforcement des réseaux de distribution des régions		
	Concession Dagana-Podor-Saint Louis	2011	19 574 ménages
	Concession Louga-Linguère-Kébémér	2014	11 826 ménages

ELECTRIFICATION RURALE	Concession Kaolack-Nioro-Fatick-Gossas	2015	27 000 ménages
	Concession Kolda-Vélingara	2015	20 500 abonnés
	Concession-Kaffrine-Tamba-Kédougou	2013	18 001 ménages
	Concession Mbour	2017	9 700 ménages
	Convention PPP pour l'électrification de localités	2014	171 localités
	Programme indien phase 2		268 localités
	Programme offre spontanée Myna	2016	775 villages
ENERGIES RENOUVELABLES	Parc Eolien de Taïba Ndiaye SA (PETN)	2019 pour 20 ans	150 MW
	Energy Resources (Centrale solaire)	2017 pour 25 ans	20 MW
	Senergy (Centrale solaire)	2016 pour 25 ans	20 MW
	Senergy 2 (Centrale solaire)	2017 pour 25 ans	20 MW
	Tenergie (Centrale solaire)	2017 pour 25 ans	20 MW
	EXIMAG (Centrale solaire)	2016 pour 25 ans	20 MW
	Solaria KIMA (Centrale solaire)	2017 pour 25 ans	20 MW
	Appel d'offres IPP pour une centrale solaire		100 MW
	Centrale solaire de Diass	2017	25 MW
	Projet Electrification par solaire : cases des tout-petits, d'établissements scolaires, d'établissements de santé, d'établissements religieux et de poste de garde des parcs du Niokolo-koba (Phase I) / ANER	2015	110 différents établissements
	Electrification par voie solaire d'Infrastructures publiques et communautaires (Phase II) / ANER	2016	86 différents établissements
	Electrification par voie solaire d'Infrastructures publiques et communautaires (Phase III) / ANER	2017	146 établissements différents
	PRODERE (Phase I) et PRODERE (Phase II)		
	Projet centrale PV de Niakhar		
	Projet d'installation de 50 000 lampadaires solaires		14 régions
	Programme National Biogaz Domestique (PNB-SN)		14 régions
Programme de réduction des factures publiques d'électricité de l'Administration	2015 -2017	3 milliards d'économie/ an	
ECONOMIE ET Maitrise D'ENERGIE	Programme d'Installation de Lampes à Economie d'Energie (LEE)	2016 - 2018	Economie de 68,6 MW
	Projet d'installation de lampes à économie d'énergie dans les administrations et établissements publics avec l'UEMOA	2015 pour 3 ans	33 bâtiments
	Découverte de pétrole dans le bloc de Sangomar offshore	2014	

HYDROCARBURES	Découverte de gaz naturel dans le bloc de Saint louis offshore profond	2012	
	Découverte de gaz dans le Bloc Cayar Offshore Profond	2016	
SOUS-REGIONAL OMVS/ OMVG	Aménagement hydroélectrique de GOUINA	2016	140 MW
	Aménagement hydroélectrique KOUKOUTAMBA	2016	294 MW
	Barrage hydroélectrique de Sambangalou	2017	128 MW

Source : Ministère du Pétrole et des Energie, 2017

En matière d'évaluation d'impact environnemental, le Sénégal possède une grande expérience et une bonne capacité pour veiller au respect des dispositions surtout pour la mise en œuvre des projets d'infrastructures et de développement. Quand un promoteur de projet ne respecte pas les lois et règlements en vigueur, les sanctions prévues dans le code de l'environnement lui sont appliquées.

10.4 L'Objectif 3 de la Politique Régionale est accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision

De manière spécifique, cet objectif vise à atteindre au moins 25% de femmes dans la population active du secteur public dans le secteur de l'énergie d'ici à 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030.

(a) Analyse de base de l'objectif 3 dans le pays

Les principales institutions qui gouvernent le secteur de l'énergie au Sénégal sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : les institutions du secteur de l'énergie au Sénégal

<u>Institutions</u>	<u>Secteur/sous-secteur d'intervention</u>
Ministère du Pétrole et des Energies	Mise en œuvre politique énergétique + Volet demande des combustibles domestiques
Ministère Environnement et Développement Durable	Mise en œuvre politique environnementale + combustibles domestiques de la biomasse, volet offre
Commission Régulation secteur électricité (CRSE)	Chargée de la régulation du sous-secteur de l'électricité
Société SENELEC	Electrification urbaine et rurale
ASER	Electrification rurale
AEME	Économie et Maitrise de l'Energie
ANER	Energies Renouvelables
PETROSEN	Société des Pétroles du Sénégal

Société Africaine de Raffinage (SAR).	Raffinage du pétrole brut en produits pétroliers : gaz butane, essence, kérosène, gasoil, diesel, fuel oil etc....
FSE	Fonds de soutien à la politique énergétique du Sénégal
SPE	Secrétariat Permanent à l'Energie
EAUX-ET-FORETS	Combustibles domestiques de la biomasse, volet offre

Les directions et services techniques suivants se retrouvent dans l'organisation interne du ministère :

- La Direction de l'Electricité ;
- La Direction des Hydrocarbures ;
- La Direction de La stratégie et de la Règlementation ;
- La Direction des Energies renouvelables ;
- La Cellule d'Etudes et de la Planification.

Dans cette architecture institutionnelle du ministère en charge de l'Energie, les femmes sont majoritaires et même au niveau du Top management (source : DAGE du MPE). En effet, on note la présence des femmes à la tête de départements comme :

- La Direction de la stratégie et de la Règlementation ;
- La Cellule d'Etudes et de Planification
- La Direction des Etudes et de la Planification de l'AEME
- Le Comité National des Hydrocarbures (CNH)
- La Cellule Informatique du ministère
- La Direction des Hydrocarbures (jusqu'en début 2020)

De même faut-il relever la présence significative des femmes au sein de l'ASER, de la SENELEC, l'AEME mais également des projets et programmes du ministère en charge de l'Energie.

En ce qui concerne le niveau de mise en œuvre des activités proposées dans la politique régionale par rapport au secteur public, nous avons :

Au niveau du ministère en charge de l'énergie

- Le ministère appuie son personnel dans le développement de compétences avec des possibilités de formations en milieu de la carrière
- La gestion des ressources humaines du ministère est non discriminatoire et prône la lutte contre le harcèlement, l'égalité de salaire, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle
- L'avancement professionnel ne constitue pas une contrainte au ministère du Pétrole et des Energies, la bonne présence des femmes dans le top management le démontre.

Dans les autres ministères :

Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement professionnel, de la formation et de la recherche :

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence constitue le cadre d'opérationnalisation de la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation (2013-2025). Les progrès enregistrés dans la scolarisation des filles figurent parmi les avancées les plus significatives en matière de réduction des inégalités de genre au Sénégal : 78,1% au cycle primaire et un indice de parité de 1,01 en faveur des filles au secondaire en 2017 (1).

Autre initiative, le Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'Elémentaire a été mis en œuvre pendant 4 ans (2015-2018) et a mis l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage en mathématique à travers une approche communautaire.

Les autres acquis au niveau de l'éducation nationale concernent :

- La mise en œuvre d'actions ciblées en faveur des filles à l'école (dotation en uniformes, en kits scolaires, ...).
- La prise en compte de la dimension genre dans le curriculum au niveau du Préscolaire ;
- La revue sensible au genre des supports pédagogiques ;
- La formation des mères d'élèves en alphabétisation fonctionnelle, en droits humains et les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- La mise en œuvre depuis plus de cinq ans du concours « Miss mathématiques/Miss sciences » pour primer les meilleures filles dans les filières scientifiques. Des ONG comme Plan International sont partenaires de ce programme.

Au niveau universitaire, à l'échelle du pays, les enseignements en STIM sont encore très peu fréquentés autant par les filles que par les garçons. Dans ce faible effectif relevé, les filles sont moins représentées avec des taux en deçà de 17% sauf pour le génie électrique, logiciel et informatique avec 29,9% ; pour la géologie avec 24,5% et pour les télécommunications avec 29,9%. La première promotion de l'Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG) qui était constituée de 22 hommes et 6 femmes.

Des actions majeures sont également consenties pour corriger ces disparités, à savoir :

- Une politique de discrimination positive à l'endroit des femmes pour améliorer le taux d'accès aux études supérieures ;
- Une discrimination positive en faveur des femmes dans la distribution des bourses ;
- La mise en œuvre du Projet d'Appui à la Promotion des Enseignantes-chercheuses du Sénégal (PAPES) à travers la poursuite de la thèse, le concours d'agrégation et l'inscription sur les listes d'aptitudes du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) et en particulier stimuler l'insertion, le maintien et la promotion des femmes dans l'univers de la recherche. Le PAPES a permis de financer 107 activités de

¹ Document Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation (2013-2025)

recherche, à hauteur de 287 642 773 FCFA, au profit de 72 enseignantes chercheuses et 35 doctorantes.

- La promotion de l'accès des filles aux études scientifiques et techniques par l'octroi de bourses aux étudiantes choisissant les filières scientifiques. Les actions ont permis d'enregistrer 32% filles (près de 35000) inscrites dans les filières Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) en 2017.
- La mise en place des Centres de Recherche et d'Essais [CRE], structures décentralisées, qui jouent un rôle d'interface entre les populations et le secteur de la recherche. Ils constituent des espaces multifonctionnels, des plateformes technologiques mis à la disposition des populations avec une offre d'accès gratuit de formation dans tous les domaines d'activités. En 2014, 386 femmes ont renforcé leurs capacités dans les CRE.

Dans le domaine de **l'enseignement technique et de la formation professionnelle**, on note :

- L'organisation d'activités de sensibilisation locales telles que les « journées genre », « journées carrières sensibles au genre » ou d'activités nationales de sensibilisation comme la « journée nationale genre et Formation professionnelle et technique (FPT) » ;
- L'octroi de bourses d'excellence aux meilleures filles inscrites dans les filières techniques et industrielles et aux meilleurs garçons de l'économie familiale et sociale ;
- L'organisation de grandes campagnes de sensibilisation pour l'accès des filles dans les métiers non traditionnels, comme par exemple le : « Forum national sur la formation technique et industrielle » ;
- L'introduction de nouvelles filières comme la géomatique, la machinerie agricole qui ont permis à beaucoup de jeunes filles de trouver un emploi après leur formation ;
- La prise de mesures de discrimination positive pour encourager l'accès des jeunes filles dans les métiers non traditionnels.

Compte tenu de la faible présence des filles en formation ou en stage dans les filières du secteur de l'énergie, il serait pertinent de créer des programmes d'incitations diverses allant dans le sens de :

- Renforcer les programmes de stages au niveau du ministère en charge de l'Energie en prenant en compte la dimension genre
- Mettre en place des bourses d'études destinées aux filles en formation dans les filières STIM
- Elaborer des programmes de rayonnement et de partenariat auprès des universités et instituts de formation ;
- Vulgariser les opportunités d'emploi dans le secteur de l'énergie.

Au niveau du ministère en charge du genre, nous notons la mise en œuvre du Programme de bourse d'Excellence de la CEDEAO aux brillantes dans les filières scientifiques et issues de

familles défavorisées. Ce programme a permis de toucher 81 bénéficiaires pour un montant de 23 800 000 F CFA distribué en 2016.

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, les obstacles rencontrés par les femmes persistent et ont souvent trait à la conservation ou la poursuite de carrière dans les domaines techniques. En effet, les conditions de travail étant dès fois plus pénibles pour les femmes que pour les hommes peuvent contraindre ces premières à se reconduire dans d'autres métiers.

10.5 L'Objectif 4 de la Politique Régionale est de veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé

De manière spécifique, cet objectif vise à atteindre eu moins 25% de participation des femmes dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé d'ici 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030, tel que déterminé par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureuse.

(a) Analyse de base du niveau d'atteint de l'objectif 4 de la Politique Régionale

Au niveau du secteur privé, on note une faible disponibilité de données sur genre et énergie dans le privé.

Cependant, il existe des entreprises de fourniture de services énergétiques des sociétés dirigées par des femmes (Energy R et Bonergie, des autres entreprises membres du COPERES et de Women in Mining).

Des micro-entreprises dirigées par des femmes interviennent également dans les zones rurales (distribution, vente de produits et services énergétiques). Ces entrepreneures sont généralement soutenues à travers des projets d'encadrement initiés par des ONG ou des partenaires techniques et financiers. Le cadre d'intervention de ces projets renferme principalement :

- Un système de mentorat pour le développement de business dans le secteur de l'énergie
- Le développement de mécanismes de financement innovants à petite échelle pour faciliter l'accès aux femmes entrepreneures soutenues par les projets
- La mise en place de réseau de distribution de services énergétiques et de développement de capacités (leadership, management, etc.).

Ces projets déroulés dans quelques régions du pays devraient être soutenus pour un changement d'échelle. De même, les opportunités d'affaires existent mais ne sont pas vulgarisées en dehors de ces projets d'encadrement de femmes entrepreneures rurales.

En termes d'obstacles à l'entrée des femmes dans le secteur privé énergétique et à la croissance de leurs entreprises, nous avons relevé :

- l'accès difficile aux financements et au marché ;
- l'accès limité aux ressources de base (terre, équipements, matériaux locaux) ;
- l'Accès restreint aux technologies par manque d'information, de formation, les coûts élevés des équipements et prestations de service, etc. ;
- le manque de capacités techniques et managériales ;
- les contraintes et barrières socio-culturelles liées aux usages et coutumes.

A la suite de l'analyse de base du niveau de réalisation l'objectif 4, les activités suivantes de la Politique Régionale seront pertinentes à mettre en œuvre. Il s'agit de :

- Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes
- Présenter et mettre en valeur les entreprises énergétiques dirigées par des femmes ;
- Promouvoir et diffuser les mécanismes de financement innovants en genre et énergie
- Accompagner le privé pour l'intégration du genre
- Promouvoir la formation professionnelle en énergie.

10.6 : L'Objectif 5 de la Politique Régionale est d'établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4

De manière spécifique, cet objectif 5 cible 100% de conformité dans le cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen.

Analyse de base

Le GFU du Sénégal a été appuyé par l'ECREEE sur un cadre de suivi évaluation. Pour une valorisation et opérationnalisation de ce cadre, il serait important de renforcer les capacités de la future cellule genre. Il serait également utile de doter cette cellule d'un budget conséquent. Par ailleurs dans le cadre du suivi du plan d'action national, un indicateur sur la quantité des ressources mobilisées et un autre sur la quantité des dépenses engagées sont proposés.

11. DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES NATIONAUX

La CEDEAO, dans le cadre de la définition des objectifs stratégiques nationaux a indiqué que les objectifs stratégiques ne changent pas. Les objectifs stratégiques régionaux sont les mêmes que les objectifs stratégiques nationaux. Mais les actions et les cibles doivent être adaptées aux différents pays.

12. STRATEGIE DE REALISATION

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
Objectif 1 : Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société	Tenir des campagnes nationales de sensibilisation, de plaidoyer et de communication auprès des décideurs et du grand public	MPE	Cellule genre MPE /Service Communication MPE / MFFGPE/Société civile	2020-2024	100 000 000	MPE/ECREEE/ BM/MCA/GIZ	Nombre de campagne de sensibilisation réalisé Nombre de session de plaidoyer	69 000 000 points de vue	
	Organiser des sessions de renforcement des capacités	MPE	Cellule genre MPE	2020-2024	20 000 000	MPE/ECREEE/ GIZ/USAID	Nombre de sessions tenues Nombre de personnes formées		
	Appuyer la publication d'articles scientifiques sur le genre et l'énergie dans des revues scientifiques	MPE/MESRI / Universités	UNIVERSITES/ Cellule genre/Service Communication MPE/ Société civile	2020-2024	10 000 000	GIZ	Nombre de publication		
Objectif 2 :	Faire des études pour disposer de données désagrégées	MPE	Cellule genre/CEP/MPE/MSAS /MEN/MFFGPE/	2020-2021	20 000 000	OMS/UNFPA/ ONU FEMMES	Rapport de l'étude	0	

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
<p>. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région</p> <p>.50 % des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100 % d'ici 2030 seront sensibles au genre</p> <p>• 50 % des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la</p>			MAER/ MEDD/ ME/ MPEM/ ANSD						
	Intégrer l'aspect genre dans les documents stratégiques et opérationnels	MPE	DSR/ CEP	2020 -2024	0	MPE	Nombre de projets développés	1	
	Mettre en place un dispositif de planification et d'évaluation du genre	MPE	Cellule genre/CEP/MPE	2020	10 000 000	MPE/MCA/ ONU FEMMES	Existence d'outils	0	
	Appuyer le SIE dans l'élaboration d'un cadre de collecte d'interprétation de production et de diffusion de données sensible au genre	MPE	SIE/MPE/ ANSD	2020-2024	20 000 000	MCA/ ONU FEMMES	Données et données désagrégées disponibles		
	Adopter un acte réglementaire relatif à l'évaluation ex anté et ex post à la prise en compte du genre dans les projets et programmes du secteur de l'énergie	MPE	DSR/MPE	2020	0	ONU FEMMES	Acte administratif signé	0	1
	Concevoir une boîte à outils d'évaluation de genre pour les projets énergétiques	MPE	Cellule genre		10 000 000	ONU FEMMES	Boîte à outils validée et partagée avec les acteurs		

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, ce pourcentage passera à 100 % en 2030.							Nombre d'acteurs utilisant la boîte à outils		
	Prendre en compte le genre dans les révisions des textes administratifs, légaux et réglementaires	MPE	Cellule genre/CEP/DSR /MPE	2020-2024	0	MPE/BM	Nombre de Textes administratifs, légaux et réglementaires sensibles au genre	0	2
	Faciliter l'accès au gaz butane et équipements modernes de cuisson en milieu rural	MPE	DH/CNH/	2020-2024	PM	Secteur Privé	Nombre de ménages ayant accès au gaz butane et aux équipements modernes de cuisson	0	4
	Mettre en œuvre des programmes d'accès à l'énergie pour la valorisation des entreprises de produits agricoles (agriculture, élevage et pêche) gérées par les femmes	MPE	Cellule genre/CEP/MPE/ME	2020-2024	3 000 000 000	MCA/MPE/ME / ONU FEMMES	Nombre de programme mise en œuvre	1	3
	Appuyer la recherche sur les technologies, les équipements et les combustibles pour	MPE	Cellule genre/MPE/ UNIVERSITES	2020-2024	30 000 000	GIZ/ECREEE/ MESRI	Nombre de partenariats signé avec les		

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
	améliorer l'accès aux services énergétiques						institutions de recherche		
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	MPE	Cellule genre/MPE	2020-2024	10 000 000	ONUDI/E4I/EU / ONU FEMMES	Nombre de sessions tenues Nombre personnes formées		
	Réorganiser, redynamiser et rendre opérationnel le CIMES avec une meilleure prise en compte du genre	MPE	DEL/ASER	2020-2024	30 000 000	ASER	L'arrêté ministériel réorganisant le CIMES est signé Plan d'action CIMES adopté et mis en œuvre	0	1
Objectif 3 : Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision	Créer et opérationnaliser la cellule genre et énergie à la place du point focal	MPE	DSR/cellule genre/MPE	2020	0	MPE/ ONU FEMMES/ Autres	L'arrêté ministériel créant la cellule est signé Plan d'action cellule adopté et mis en œuvre	0	1
Au moins 25 % de femmes employées dans le secteur public de l'énergie et une parité hommes - femmes (50-50) d'ici 2030	Elaborer le plan stratégique genre énergie du MPE	MPE	CEP/Cellule/MPE	2020	10 000 000	EU/MPE/ ONU FEMMES	Rapport du plan	0	1
	Elaborer un plan d'Action genre	MPE	CEP/Cellule/MPE	2020	10 000 000	ECREEE	Rapport du plan	0	1
	Faire le répertoire des métiers liés au secteur	MPE	CEP / Cellule genre/MPE	2020-2021	15 000 000	MPE/ ONU FEMMES	Rapport	0	1

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
	de l'énergie et le diffuser						Parution sur internet		
	Faire le répertoire des femmes et leur position dans le secteur de l'énergie (Public, Privé, ONG)	MPE	Cellule genre/ CEP	2020 - 2021	15 000 000	MPE/ ONU FEMMES	Rapport		
	Mettre en place un programme d'incitations diverses pour permettre aux filles de s'intéresser aux métiers d'énergie	MPE	Cellule genre/MPE	2020-2024	35 000 000	MPE/ ONU FEMMES	Nombre de bénéficiaires	0	1
	Identifier des actions pilotes favorables au genre à intégrer dans les programmes et projets d'électrification rurale	ASER	Cellule genre/ASER	2020-2024	1 000 000 000	MCA/ASER	Nombre de projets pilotes		
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	MPE	Cellule/MPE	2020-2024	10 000 000	E4I/ECREEE/ JICA	Nombre de sessions tenues et de personnes formées		
	Répertorier et diffuser les meilleures pratiques en genre et énergies	MPE	Cellule genre/MPE	2020-2021	10 000 000	MPE/ ONU FEMMES	Rapport Nombre de documents diffusés		
Objectif 4 : Veiller à ce que les femmes et les hommes	Créer et tenir à jour une plateforme d'information sur les opportunités offertes	MPE	Cellule genre/Cellule informatique/MPE	2020- 2024	15 000 000	MCA/GIZ/AFD	Site web de la plateforme est en ligne		

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
<p>aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé</p> <p>Au moins une participation de 25 % des femmes dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé en 2020 et l'atteinte d'une parité des sexes d'ici 2030, telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux</p>	par le secteur de l'énergie (emploi, formation, business, etc.)						Nombre de visites du site (H/F) Nombre d'utilisateurs (Play store, iTunes, web)		
	Utiliser et faire servir d'exemple des femmes modèles ayant réussi dans le secteur de l'énergie pour inspirer d'autres	MPE/PRIVE	Cellule genre/Service communication/MPE	2020-2024	15 000 000	ONU FEMMES	Nombre d'évènements organisés		
	Sélectionner 50 jeunes filles porteuses de projets, à organiser en réseau et à coacher à coacher avec l'appui des femmes championnes dans le secteur	MPE	ONG / PRIVE	2021- 2023	25 000 000	ONU FEMMES	Nombre de jeunes filles entrepreneures coacher		
	Distinguer des femmes modèles ayant réussi dans le secteur de l'énergie	MPE/PRIVE	Cellule genre/Service communication/ MPE	2020-2024	15 000 000	ONU FEMMES	Nombre de femmes distinguées		
	Privilégier les candidatures féminines dans les avis de vacance de poste	MPE/ secteur privé Para public	Cellule genre/DSR	2020-2023	0	ONU FEMMES	Taux de femmes recruter par rapport aux vacances de postes		

8

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	MPE	Cellule genre/MPE	2020-2024	10 000 000	ONUDI/AFD/MPE	Nombre de personnes formées et aptes à mettre en œuvre les acquis		
	Répertorier et diffuser les mécanismes de financement innovants en genre et énergie	MPE	CEP/Cellule genre/MPE	2020	10 000 000	MPE/ ONU FEMMES	Nombre de mécanisme de financement diffusés		
	Accompagner les concessionnaires d'électrification rurale dans l'intégration de la dimension genre dans leurs programmes	ASER	Cellule Genre/MPE/ASER	2020-2024	100 000 000	MCA/ASER	Nombre de concessionnaires qui ont intégré la dimension genre		
	Inciter des entreprises dirigées par les femmes dans la diffusion des biodigesteurs	MPE	Cellule Genre/MPE/PNB	2020-2024	50 000 000	PNB/EU	Nombre d'entreprises agréées dirigées par des femmes dans la diffusion de biodigesteurs		
Objectif 5 : Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4	Mettre en place le cadre de suivi évaluation du PANGE	MPE	Cellule genre/CEP/MPE	2020	10 000 000	MCA	Rapports de suivi évaluation		
	Créer des outils de collecte, de production et de traitement de données pour le suivi-évaluation de projets et	MPE	CEP/Cellule genre/MPE	2020	10 000 000	MCA/ ONU FEMMES	Existence des outils de collecte, de production et de traitement de données		

Objectif de CADEAO	Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget en F CFA	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par date
100 % de conformité d'ici 2030 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et de revue.	programmes énergétiques								
	Mobiliser les ressources et engager les dépenses	MPE	MPE/ Ministère Finances et Budget, Ministère en charge de la coopération	2020- 2024	20 000 000	Etat du Sénégal et partenaires	Financement mobilisé Montant des dépenses engagées	0	
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	MPE	Cellule Genre/MPE	2020-2024	10 000 000	MCA/USAID/	Nombre de sessions tenues Nombre de personnes formées		

NB. Des activités de renforcement de capacités sont prévues dans chaque objectif pour répondre aux besoins de formation du ministère et des autres acteurs.

DETAIL DES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE CAPACITES

Objectif 1 de la stratégie

- Activité 2 : Organiser des sessions de renforcement de capacités

L'activité vise à Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre dans le secteur de l'énergie et les enjeux d'intégration dans tous les sous-secteurs.

Principale cible : le Ministère du Pétrole et les énergies et autres parties prenantes du Plan d'Action

Objectif 2 de la stratégie

- Activité 11 : Organiser des sessions de renforcement de capacité

L'objectif de cette activité est d'appuyer l'intégration de la dimension genre dans la formulation des politiques, projets et initiatives énergétiques.

Les principales cibles : Ministère du Pétrole et des Energies (cellule genre, DSR, DH, CEP, SPE), Ministère en charge des Finances et du Budget (Direction Générale de la Planification) et autres acteurs du secteur de l'énergie. Il s'agira de :

- Former à la planification de projets énergétiques sensible à la dimension genre et à l'inclusion sociale la CEP (MPE) et la DGP (MFB)
- Former les acteurs à l'utilisation de la boîte à outils et du guide mis en place
- Accompagner le déroulement du cadre de formation proposé pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Les principales cibles sont MPE et les autres structures concernées

Objectif 3 de la stratégie

- Activité 8 : Organiser des sessions de renforcement de capacité

L'objectif de l'activité est de renforcer la présence et le positionnement des femmes dans le secteur public de l'énergie.

Il s'agira de Former les femmes du MPE et des structures sous tutelle en Développement du leadership en matière énergétique.

Objectif 4 de la stratégie

- Activité 6 : Renforcement de capacité

L'objectif de l'activité est de renforcer les femmes présentes dans le secteur privé de l'énergie.

La cible est constituée des femmes entrepreneures dans le secteur de l'énergie et des jeunes filles porteuses de projets énergétiques.

Objectif 5 de la stratégie

- Activité 4 : Organiser des sessions de renforcement de capacité

Cette activité vise à accompagner la CEP et la cellule genre à maîtriser le dispositif de suivi évaluation mis en place.

- Former à l'utilisation du dispositif de suivi évaluation intégrant la dimension genre mis en place.

13. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE DE LA CEDEAO SUR LES ÉVALUATIONS DE GENRE DANS LES PROJETS ÉNERGETIQUES

13.1 **Étapes de Mise en œuvre Juridique**

(a) **Législation nationale requise pour mettre en œuvre les exigences de la Directive**

- Procédures nationales en vigueur pour obtenir l'approbation d'un projet d'infrastructure énergétique

L'élaboration du projet ou programme d'infrastructure énergétique est faite par des experts du ministère accompagné ou non de consultants et d'autres experts dont les PTF. La validation est faite en interne avec le ou les ministre (s) concerné (s). Le document de projet ou programme est par la suite envoyé au ministère en charge de la planification et de la programmation budgétaire pour évaluation et recherche de financement.

- Éléments clés de la législation nationale régissant l'approbation des projets d'infrastructures énergétiques

Les éléments clés de la législation du Sénégal régissant l'approbation des projets d'infrastructures énergétiques sont l'Arrêté ministériel, l'Arrêté interministériel et le Décret présidentiel.

L'Elaboration du projet du texte légal ou réglementaire est faite par des experts du ministère, accompagnés ou non de consultants, sous la supervision d'un comité de pilotage élargi à d'autres structures externes du ministère dont les Partenaires Techniques et Financiers.

Ensuite c'est là :

1. Validation interne par étape
2. Validation par étape par le comité
3. Validation technique par le comité

Après la validation technique, les projets de textes sont envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement pour observation par les autres parties intéressées par le sujet. Les éventuelles observations sont envoyées au ministère d'origine (ministère du Pétrole et des énergies) pour leur intégration ou non. Ensuite, le ministère de tutelle renvoie les textes corrigés au Secrétariat Général du Gouvernement pour validation.

Une fois validés, les textes sont envoyés en Conseil des Ministres pour approbation, signature et publication au journal officiel si c'est un décret ; s'il s'agit d'un projet de loi après adoption par le Conseil des Ministres du projet de texte, celui-ci est envoyé à l'Assemblée Nationale pour adoption ; ensuite retour au Conseil des Ministres pour approbation et publication au journal officiel.

A préciser que :

- Les lois et les décrets sont approuvés et signés par le Président de la République
- Les arrêtés interministériels sont signés par le Premier Ministre ou les ministres concernés
- Les arrêtés ministériels sont signés par le ministre concerné
- Exigences du Sénégal en matière d'évaluation d'impact environnemental et social

Le Sénégal dispose d'un cadre politique clair et précis en matière de gestion environnementale. Les plans et stratégies les plus significatifs sont les suivants : la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement ; la Stratégie Nationale de Développement Durable et la Contribution prévue déterminée au niveau National sur les Changements Climatiques ; les Arrêtés 9468, 9470, 9471 et 9472 du 28/11/2001 portant respectivement sur : la participation publique au processus d'EIE ; les conditions d'émission de l'accord pour des activités d'EIE ; le contenu des Termes de Références d'une EIE et le contenu d'un rapport EIE.

La loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement a instauré les dispositions relatives à l'étude d'évaluation d'impact environnemental et social. Elle a fixé les règles de base faisant de l'évaluation environnementale des projets une étape incontournable.

Ces règles de base concernent entre autres :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement sont parties intégrantes de la politique nationale de développement socio-économique et culturel. Tout projet de développement mis en place dans le pays doit tenir compte des impératifs de protection et de mise en valeur de l'environnement (Article L4).
- La mise en œuvre de la politique nationale de protection et de mise en valeur de l'environnement est assurée par le Ministère chargé de l'environnement (Article L5).
- Les collectivités territoriales bénéficient d'un transfert de compétences en matière d'Environnement et de gestion des ressources naturelles (Article L6).
- L'Etat garantit à l'ensemble des citoyens le droit à une éducation environnementale. (Article L7).

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances. Elle a pour mission, entre autres, de veiller à l'application des dispositions relatives aux Evaluations Environnementales et Sociales (validation des TDR pour les EIES approfondies ; convocation du CTNE ; suivi du processus ; etc.). La DEEC dispose de services déconcentrés au niveau des régions du pays qui ont en charge dans la coordination du processus de validation des Analyses Environnementales Initiales (AEI) et du suivi environnemental et social des projets et programmes. La direction prépare, pour le Ministre en charge de l'Environnement, les avis et décisions relatifs aux EES.

Le Comité Technique National d'Evaluation environnementale (CTNE) a été institué par l'arrêté ministériel n°009469 du 28 Novembre 2001. Il appuie le Ministère chargé de l'Environnement dans la validation des rapports d'étude d'impact environnemental. Le CTNE comprend des représentants des ministères sectoriels, des Collectivités territoriales, des Organisations socioprofessionnelles, et du secteur privé. Son secrétariat est assuré par la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés.

De manière globale, les dispositions en matière d'évaluation d'impact environnemental sont respectées pour les projets d'infrastructures et de développement.

• La législation nationale à prendre pour la mise en œuvre de la Directive au Sénégal

Le Sénégal compte prendre un décret pour la mise en œuvre de la Directive au niveau national. Les acteurs concernés sont : le service juridique du ministère en charge de l'Energie, la CRSE, les services juridiques d'autres ministères et la Présidence de la République.

Ce choix se justifie par le fait qu'une fois la Directive adoptée par les Chefs d'Etat, elle a force d'une loi applicable à tous les pays membres de la CEDEAO. Et, au Sénégal, l'effectivité d'une loi nécessite l'adoption de décret (s) d'application.

(b) **Portée de la Directive**

Le champ d'application est le secteur de l'énergie et la prise en compte du genre dans ce secteur.

(c) **Autorité compétente**

- Approbation des projets de développement au Sénégal

Au Sénégal, il y a plusieurs niveaux d'approbation de projets dont le financement doit être porté par le Gouvernement. Le dernier rempart d'évaluation et d'approbation est le Ministère chargé du Plan à travers sa Direction Générale de la Planification.

La Direction Générale de la Planification est chargée de coordonner les travaux d'élaboration des documents de planification pour le développement économique et social. Elle contribue aussi au suivi de leur mise en œuvre aux niveaux : national, régional et sectoriel.

- Procédures de création d'un organisme administratif au Sénégal

Le projet de création d'un organisme administratif est préparé par des experts du ministère concerné accompagnés ou non de consultants et d'autres experts dont les PTF. La validation est faite en interne avec le ou les ministre (s) concerné (s). Selon l'importance de la structure à créer, le document de projet est par la suite envoyé ou non à la Présidence de la République au niveau du Bureau Organisation et Méthode, pour validation.

- L'autorité compétente indiquée au Sénégal

Avec les différentes rencontres et échanges que nous avons eus avec les principaux acteurs, il est ressorti que l'autorité compétente indiquée c'est le Ministère en charge de l'Energie à l'image de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) portée par le ministère en charge de l'environnement.

- Seuil recommandé

Selon le code de l'environnement du Sénégal, tout projet de développement doit faire l'objet d'une EIES. Ainsi, le champ d'application de la Directive va s'inspirer de celui du code (tout projet énergétique devant faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social, devra également faire l'objet d'une évaluation de genre).

(d) Processus permettant de déterminer si une Évaluation de Genre est nécessaire
Voir question sur le seuil

(e) Mise en œuvre de la législation

Un Décret sera pris pour l'application de la Directive et le Ministère en charge de l'Energie sera chargé de la rédaction. Les étapes juridiques et le calendrier pour la rédaction et l'approbation du Décret-loi dépendent de la tutelle (ministère en charge de l'Energie) voir : 5.1.2 précédent.

13.2 Étapes de Mise en œuvre Administrative

(a) Plan de plaidoyer pour l'implémentation de la directive

1) Le contexte du plaidoyer

La CEDEAO reste convaincue que le développement du secteur de l'énergie est essentiel au développement socioéconomique des États membres et que les avantages de ces activités doivent être partagés équitablement entre les hommes et les femmes des générations présentes et futures. L'intégration du genre dans les projets énergétiques renforce la capacité des États membres à s'assurer que les projets contribuent à promouvoir un développement inclusif et durable. Ainsi, la conscience et l'attention portées aux impacts différentiels des projets

énergétiques sur les hommes et les femmes encourageront un développement socioéconomique accéléré pour les États membres. La Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques est proposée comme instrument juridique pour accompagner la mise en place de cadres politiques et réglementaires harmonisés. Les États membres ont ainsi la responsabilité de prendre au niveau national les dispositions nécessaires en relations avec toutes les parties prenantes du secteur de l'énergie, mais en particulier des promoteurs des projets et des autorités gouvernementales de régulation, y compris les institutions de la CEDEAO, pour la mise en œuvre de la Directive.

2) Les principaux objectifs du plan de plaidoyer sur la Directive

Le principal objectif du plaidoyer est de mener une information/ sensibilisation sur les enjeux et la mise en œuvre de la Directive sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques. En étroite collaboration avec les parties prenantes, le Ministère en charge de l'Énergie devra planifier, développer, coordonner et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation et une stratégie de communication, adaptée à tous les niveaux en utilisant un ensemble de supports appropriés et accessibles aux différents publics cibles.

3) Les résultats attendus du plaidoyer sur la Directive

- La Directive sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques est diffusée et partagée à grande échelle dans le pays ;
- L'autorité est connue et reconnue comme entité responsable de l'évaluation de genre dans les projets énergétiques par l'ensemble des acteurs ;
- Les enjeux de l'intégration du genre dans les projets énergétiques sont compris par les décideurs politiques, promoteurs et les autres acteurs du secteur de l'énergie ;
- Les objectifs et les dispositions de la Directive CEDEAO sont compris par les parties prenantes ;
- L'autorité compétente, les promoteurs et les autres acteurs sont formés et aptes à implémenter la Directive CEDEAO au niveau du Sénégal ;

4) Les principales parties prenantes

Au Sénégal, les parties prenantes sont principalement constituées :

- Des ministères et institutions publiques ayant intérêt pour l'intégration du genre : l'Assemblée Nationale, le ministère en charge de l'Énergie et ces structures sous tutelle, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les ministères chargés des finances, du budget et du plan, le ministère chargé du genre, le ministère en charge du développement communautaire ainsi que leurs structures sous tutelle.
- De la société civile composée des ONG, des associations et organisations de femmes et de jeunes évoluant dans le secteur de l'énergie
- Des partenaires techniques et financiers du secteur de l'énergie
- Du secteur privé intervenant dans le domaine de l'énergie
- Des Collectivités territoriales

5) Les tâches spécifiques à réaliser

- Cartographier et valider les parties prenantes, les alliances et les cibles ;
- Identifier et recenser les canaux de communication appropriés pour améliorer la conscience du public par rapport au genre et à l'énergie aux niveaux national et local ;
- Concevoir des supports de communication et de plaider appropriés à utiliser dans la campagne de sensibilisation du public ;
- Préparer une proposition de stratégie, de planning et de budget pour le développement et la mise en œuvre de la campagne,
 - Veiller à ce que toutes les activités prévues soient menées dans le cadre d'un budget prédéfini ;
 - Négocier des espaces publicitaires et des temps d'antenne (en ligne, diffusion et impression) afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes du public cible aux plus bas coûts et faire le suivi des activités pour veiller à ce que les annonces se fassent correctement ;
 - Développer des relations avec les principaux journalistes et reporters de chaînes de télévision dans le but d'assurer la couverture médiatique ; et gérer le lancement et les conférences de presse et autres rencontres majeures avec la presse ;
 - Préparer et soumettre des rapports sur toutes les activités de la campagne.

6) Les principales activités de la campagne

- Mobiliser les parties prenantes
- Reportages Télévision et radio
- Activités d'information, de sensibilisation et de formation
- Médias en ligne et sociaux
- Mobilisation presse/médias
- Tables rondes, ateliers, événements
- Prise de parole en public des porteurs de voix

(b) *Plan d'actions et cadre d'évaluation de la stratégie*

Dans le Plan d'Action Genre Energie beaucoup de synergie existe entre la Directive et la politique en matière de genre. Nous pouvons citer :

- La campagne de plaider, de sensibilisation et de communication.
- Les activités de renforcement de capacités ;
- Les projets à mettre en œuvre ;
- La mobilisation des parties prenantes et des alliances, etc.

-
- La mise en œuvre de la Directive peut rencontrer un certain nombre d'obstacles
- ⇒ Faible portage institutionnel
 - ⇒ Méconnaissance de la Directive par les acteurs
 - ⇒ Insuffisance ou défaut de financement
 - ⇒ Insuffisance d'expertise pour veiller à la mise en œuvre effective
 - ⇒ Inexistence d'un cadre d'accompagnement des promoteurs et de l'autorité compétente

14. PLAN DE SURVEILLANCE ET RAPPORT

Objectif de CADEAO	Activité	Indicateurs	Référence / Source de vérification	Résultats attendus	Fréquence du suivi	Partie responsable de la collecte et de la communication des données
Objectif 1 : Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société	Tenir des campagnes nationales de sensibilisation, de plaidoyer et de communication auprès des décideurs et du grand public	Nombre de campagne de sensibilisation réalisé Nombre de session de plaidoyer	Rapports de campagnes	Les décideurs et le grand public sont informés, sensibilisés et convaincus de l'importance du genre dans le secteur	Trimestrielle	MPE
	Organiser des sessions de renforcement des capacités	Nombre de sessions tenues Nombre de personnes formées	Rapport de formation	Compréhension de la notion genre et énergie et son enjeu Maitrise et aptitude à mettre en œuvre des politiques, projets et programmes sensibles au genre	Annuelle	MPE

	Appuyer la publication d'articles scientifiques sur le genre et l'énergie dans des revues scientifiques	Nombre de publication	Les publications	La connaissance sur l'aspect genre énergie plus disponible	Annuelle	MPE et Universités
Objectif 2 : Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région .50 % des politiques énergétiques d'ici 2020 et	Faire des études pour disposer de données désagrégées	Nombre d'études	Rapport d'étude	Disponibilité de données désagrégées	Annuelle	MPE /ANSD/universités
	Intégrer l'aspect genre dans les documents stratégiques et opérationnels	Nombre de projets développés	Plan de travail	Prise en compte effective du genre	Annuelle	MPE
	Mettre en place un dispositif de planification et d'évaluation du genre	Existence d'outils	Rapport annuel CEP, Cadre de Mesure de Rendement	Dispositif de planification et d'évaluation du genre disponible	Annuelle	MPE/ASER
	Appuyer le SIE dans l'élaboration d'un cadre de collecte d'interprétation de production et de	Données et données désagrégées disponibles	Rapport d'activité du SIE	Les productions du SIE sur le genre sont améliorées	Annuelle	MPE

<p>100 % d'ici 2030 seront sensibles au genre</p> <p>• 50 % des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, ce pourcentage passera à 100 % en 2030.</p>	diffusion de données sensible au genre					
	Adopter un acte réglementaire relatif à l'évaluation ex ante et ex post à la prise en compte du genre dans les projets et programmes du secteur de l'énergie	Acte administratif signé	Rapport annuel	La mise en œuvre de la Directive au Sénégal est effective	Semestrielle	MPE
	Concevoir une boîte à outils d'évaluation de genre pour les projets énergétiques	Boîte à outils validée et partagée avec les acteurs Nombre d'acteurs utilisant la boîte à outils	Rapport annuel	Des outils d'évaluation de genre sont disponibles	Annuelle	MPE
	Prendre en compte dans les révisions des textes administratifs, légaux et réglementaires le genre	Nombre de Textes administratifs, légaux et réglementaires sensibles au genre	Journal Officiel	Meilleure intégration du genre dans les textes légaux et réglementaire	Annuelle	MPE

	Faciliter l'accès au gaz butane et équipements modernes de cuisson en milieu rural	Nombre de ménage ayant accès au gaz butane et équipements modernes de cuisson	MPE	La couverture totale du pays en GPL et équipements modernes	5 ANS	MPE/CNH
	Mettre en œuvre des programmes d'accès à l'énergie pour la valorisation des entreprises produits Agricoles (agriculture, élevage et pêche) gérées par les femmes	Nombre de programme mise en œuvre	Rapport annuel	Renforcer les usages productifs de l'énergie dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	Annuelle	MPE/MAER/ME/MPEM
	Appuyer la recherche sur les technologies, les équipements et les combustibles pour améliorer l'accès aux services énergétiques	Nombre de partenariats signé avec les institutions de recherche	Rapport annuel	Améliorer l'efficacité énergétique des équipements	Annuelle	MPE/MESRI/CERER/ universités
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	Nombre de sessions tenues Nombre personnes formées	Rapports de formation	Compréhension des liens genre énergie	Annuelle	MPE

28

	Réorganiser, redynamiser et rendre opérationnel le CIMES avec une meilleure prise en compte du genre	L'arrêté ministériel réorganisant le CIMES est signé Plan d'action CIMES adopté et mis en œuvre	L'arrêté	Le CIMES est opérationnel	Annuelle	MPE/ ASER
	Créer et opérationnaliser la cellule genre et énergie à la place du point focal	L'arrêté ministériel créant la cellule est signé Plan d'action cellule adopté et mis en œuvre	L'arrêté	Institutionnaliser et rendre opérationnelle la cellule genre du ministère	Annuelle	MPE
	Elaborer le plan stratégique genre énergie du MPE	Rapport du plan	Rapport	Disponibilité d'une feuille de route sur la prise en compte du genre dans le secteur	Annuelle	MPE
	Elaborer un plan d'Action genre	Rapport du plan	Rapport	Institutionnaliser les actions genre	Annuelle	MPE
Objectif 3 : Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines	Faire le répertoire des métiers liés au secteur de l'énergie et le diffuser	Rapport Parution sur internet	Rapport d'étude Rapport annuel	Les métiers liés au secteur de l'énergie sont mieux connus du grand public	Semestrielle	MPE
	Faire le répertoire des femmes et leur	Rapport	Rapport d'étude	Disposer des statistiques sur le	Semestrielle	MPE

2
9

<p>techniques liés à l'énergie et aux postes de décision</p> <p>Au moins 25 % de femmes employées dans le secteur public de l'énergie et une parité hommes - femmes (50-50) d'ici 2030</p>	<p>position dans le secteur de l'énergie (Public, Privé, ONG)</p>			<p>niveau de représentativité des femmes dans le secteur de l'énergie</p> <p>Renforcer la position des femmes</p>		
	<p>Mettre en place un programme d'incitations diverses pour permettre aux filles de s'intéresser aux métiers d'énergie</p>	<p>Nombre de bénéficiaires</p>	<p>Rapport annuel</p>	<p>La présence des filles dans les métiers de l'énergie est renforcée</p>	<p>Annuelle</p>	<p>MPE</p>
	<p>Identifier des actions pilotes favorables au genre à intégrer dans les programmes et projets d'électrification rurale</p>	<p>Nombre de projets pilotes</p>	<p>Rapport d'activité</p>	<p>L'autonomisation des femmes est renforcée</p>	<p>Annuelle</p>	<p>ASER/ANER</p>
	<p>Organiser des sessions de renforcement de capacités</p>	<p>Nombre de sessions tenues</p> <p>Nombre de personnes formées</p>	<p>Rapport de formation</p>	<p>Le nombre et la qualité d'acteurs du secteur public experts en genre et énergie sont renforcés</p>	<p>Annuelle</p>	<p>MPE</p>
	<p>Répertorier et diffuser les</p>	<p>Rapport</p>	<p>Rapport</p>	<p>Les projets sont mieux mis en œuvre</p>	<p>Annuelle</p>	<p>MPE</p>

	meilleures pratiques en genre et énergies	Nombre de documents diffusés				
<p>Objectif 4 :</p> <p>Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé</p> <p>Au moins une participation de 25 % des femmes dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé en 2020 et l'atteinte d'une parité des sexes d'ici 2030, telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux</p>	Créer et tenir à jour une plateforme d'information sur les opportunités offertes par le secteur de l'énergie (emploi, formation, business, etc.)	Site web de la plateforme est en ligne Nombre de visites du site (H/F Nombre d'utilisateurs (Play store, iTunes, web)	Rapport	Des données et des informations sur genre et énergie sont disponibles et utiliser par les acteurs	Annuelle	
	Utiliser et faire servir d'exemple des femmes modèles ayant réussi dans le secteur de l'énergie pour inspirer d'autres	Nombre d'évènements organisés	Rapport de campagne	Des femmes entrepreneures sont inspirées de ces femmes modèles	Annuelle	MPE
	Sélectionner 50 jeunes filles porteuses de projets, organisées en réseau, à coacher avec l'appui des femmes	Nombre de jeunes filles entrepreneures coacher	Rapport d'activité	La présence des femmes dans le privé du secteur énergétique est renforcée	Annuelle	MPE

28

	championnes dans le secteur					
	Distinguer des femmes modèles ayant réussi dans le secteur de l'énergie	Nombre de femmes distinguées	Rapport de formation	Le nombre et la qualité d'acteurs du secteur public experts en genre et énergie sont renforcés	Annuelle	MPE
	Privilégier les candidatures féminines dans les avis de vacance de poste	Taux de femmes recruter par rapport aux vacances de postes	Rapport	Des meilleurs mécanismes de financements innovants sont connus et maîtrisés	Annuelle	MPE
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	Nombre de personnes formées et aptes à mettre en œuvre les acquis	Rapport annuel	L'autonomisation des femmes est renforcée	Annuelle	ASER
	Répertorier et diffuser les mécanismes de financement innovants en genre et énergie	Nombre de mécanisme de financement diffusés	Rapport	La présence des femmes entrepreneures dans le secteur de l'énergie	Annuelle	MPE/PNB
Objectif 5 : Établir et maintenir un cadre de suivi, de	Accompagner les concessionnaires d'électrification	Nombre de concessionnaire s qui ont	Rapport	La mise en œuvre du plan d'action est mieux assurée	Annuelle	MPE/CEP/Cellule genre

28

responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4 100 % de conformité d'ici 2030 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et de revue.	rurale dans l'intégration de la dimension genre dans leurs programmes	intégré la dimension genre				
	Inciter des entreprises dirigées par les femmes dans la diffusion des biodigesteurs	Nombre d'entreprises agréées dirigées par des femmes dans la diffusion des biodigesteurs	Rapport	Le reporting des projets et programmes est renforcé	Annuelle	MPE/CEP/Cellule genre
	Mettre en place un cadre de suivi évaluation	Rapports de suivi évaluation	Rapport de suivi budget	Les ressources mobilisées et les dépenses engagées sont connues	Trimestrielle	MPE
	Créer des outils de collecte, de production et de traitement de données pour la mise en œuvre de projets et programmes	Existence des outils de collecte, de production et de traitement de données	Rapport de formation	Les capacités de suivi évaluation de la CEP sont renforcés	Annuelle	MPE/CEP/Cellule genre

28

	Mobiliser les ressources et engager les dépenses	Montant de financement mobilisé Montant des dépenses engagées	Rapport	Les ressources engagées et les dépenses mobilisées sont connues	Annuelle	MPE
	Organiser des sessions de renforcement de capacités	Nombre de sessions tenues Nombre de personnes formées	Rapport de formation	Les capacités en suivi évaluation intégrant la dimension genre des agents du ministère sont renforcées	Annuelle	MPE

15. LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
Assemblée Nationale	Gouvernement	Contribution de prise en compte du genre dans le plan d'action notamment pour l'application de la Directive	Elevé	Elevé	Prise en compte du genre dans politiques	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère du Pétrole et des Energie		Mise en œuvre du plan d'action	Élevé	Élevé	L'intégration effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère en charge genre		Contribution de prise en compte du genre dans le plan d'action	Élevé	Élevé	L'intégration effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
		notamment pour l'application de la Directive					

AP

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
Ministère en charge des finances et du budget	Gouvernement	Contribution au financement du plan d'action	Élevé	Élevé	Valeur ajoutée du plan dans le développement du pays	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
MAER		Contribution à l'usage productif de l'énergie	Élevé	Élevé	Valorisation de l'agriculture	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère Education Nationale		Contribution à l'éveil de conscience sur genre et énergie	Élevé	Moyen	Système éducatif qui prend en charge la question genre et énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère chargé de la Pêche		Contribution à l'usage productif de l'énergie	Élevé	Élevé	Valorisation de la pêche	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

28

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
Ministère en charge de la santé	Gouvernement	Contribution à l'éveil de conscience pour une cuisson propre et à la réduction de la pénibilité des tâches domestiques	Élevé	Faible	Bien-être de la femme et la jeune fille	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère chargé de l'élevage		Contribution à l'usage productif de l'énergie	Élevé	Élevé	Valorisation de l'agriculture	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère en charge de la formation Professionnelle		Contribution au renforcement de l'intérêt des filles aux métiers de l'énergie	Élevé	Moyen	Système éducatif qui prend en charge la question genre et énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Ministère en charge de l'enseignement		Contribution au développement de la recherche sur genre et énergie	Élevé	Moyen	Système éducatif qui prend en	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

20

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
supérieur et la recherche	Gouvernement				charge la question genre et énergie		
Ministère chargé de l'environnement		Contribution à la diversification des combustibles domestiques propres	Élevé	Moyen	La préservation de l'environnement	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Senelec		Contribution à un accès universel à l'énergie	Élevé	Élevé	Un accès inclusif des populations à l'électricité	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
APIX		Contribution au développement des grands projets énergétiques	Moyen	Moyen		Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
MCA-Sénégal 2		Contribution à la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie	Élevé	Élevé	Prise en compte effective du genre	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
					dans le secteur de l'énergie		
ASER	Gouvernement	Contribution à la prise en compte du genre dans l'électrification rurale	Élevé	Élevé	Un accès inclusif des populations à l'électricité	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
PNB		Contribution au développement de combustibles propres	Élevé	Élevé	Développement du biogaz	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
ENDEV	Société civile		Élevé	Élevé	Un accès inclusif des populations aux combustibles domestiques propres	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
PROGEDE			Élevé	Élevé	Un accès inclusif des populations aux combustibles domestiques propres	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Enda Energie		Contribution et plaidoyer pour le développement de combustibles propres et la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie	Élevé	Moyen	Prise en compte effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Action Solidaire International		Contribution au développement des usages productifs de l'énergie	Élevé	Moyen		Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

SP

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
Plan International	Société civile	Contribution à la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie	Élevé	Moyen	Prise en compte effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Energy4Impact			Élevé	Moyen	Prise en compte effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)		Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie	Élevé	Élevé	Prise en compte effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
Bonergie	Privé	Fourniture de service énergétiques	Faible	Moyen	Renforcement de leur part de marché	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

92

Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
Women in Mining	Société civile	Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans le secteur des mines et des industries extractives	Élevé	Élevé	Prise en compte effective du genre dans le secteur des mines et des industries extractives Renforcement de leur part de marché dans le secteur des mines et des industries extractives	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
GROFIN	Privé	Partenaire au financement de grands projets énergétiques des PME	Faible	Faible	Pénétrer le marché de l'énergie au Sénégal	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	



Nom de l'intervenant	Type d'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet ? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant ?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
ONU FEMMES	Organisme international	Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans tous les secteurs notamment l'énergie	Élevé	Élevé	Prise en compte effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
UNFPA			Moyen	Moyen	Prise en compte effective du genre dans le secteur	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	
ONUDI			Moyen	Moyen	Prise en compte effective du genre dans le secteur de l'énergie	Sensibilisation, mise en coalition et développement d'alliance	

16. ORGANES DE SUIVI-EVALUATION

Les organes en charge du suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action sont :

❖ Comité de pilotage :

Le comité de pilotage est composé de :

- Assemblée Nationale
- Ministère du Pétrole et des Energies ;
- Ministère en charge du genre ;
- Ministère en charge des finances ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Société civile ;
- Secteur privée ;
- Centres universitaires, de formation et de recherche/développement

❖ Cellule d'exécution :

- Cellule des Etudes et de la Planification
- Cellule genre du ministère
- Système d'Information Energétique Sénégal

17. PROCESSUS DE VALIDATION DU NAP

Le ministère en charge de l'Energie est l'institution en charge de la mise en œuvre au niveau national de la politique régionale CEDEAO d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie. De ce fait, c'est ce département ministériel qui est l'organe compétent pour la publication finale du Plan d'Action National Genre Energie au Sénégal.

S'agissant du financement du Plan d'Action, cela se fera par allocations budgétaires et par l'établissement de quotas selon les partenaires techniques et financiers. Le Sénégal et l'ECREEE sont appelés à vendre activement ce Plan.

Ce Plan d'action devra être intégré au Plan Sénégal Emergent (PSE). En outre, il est attendu la contribution d'autres acteurs au niveau national :

- Les secteurs sociaux : le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, le Ministère chargé de la Santé ainsi que leurs partenaires d'appui.
- Les secteurs productifs : le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, le Ministère en charge de l'Elevage, le Ministère de la pêche et de l'Economie Maritime ainsi que leurs partenaires.

Le délai réaliste pour l'approbation du PAN est de deux (2) mois. Les risques majeurs associés à ce calendrier sont :

- la disponibilité des acteurs ;
- la mise en place du budget ;
- l'instabilité institutionnelle.

Le Ministre du Pétrole et des Energies



Aïssatou Sophie GLADIMA

18. LES ANNEXES

ANNEXE A :

Modèle de Formulaire d'évaluation du genre

Pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Numéro d'identification du projet :

Date de soumission :

Préparé par :

Coordonnées de contact :

I. Synthèse non technique

- a. Type, taille, emplacement, coût et objectif du projet
- b. Participants au projet (Bénéficiaires/promoteurs, bailleurs de fonds, contractants, entreprises à vocation spécifique, etc.)

II. Définition de la zone touchée par le projet

- a. Couverture physique du projet (*joindre des enquêtes détaillées en annexe si nécessaire*) et description de la zone locale
- b. Impact environnemental - effets transmis par l'air, l'eau, le sol, la géologie, la chaîne causale de la biodiversité, etc. (*faire référence à l'étude d'impact environnemental, le cas échéant, et résumer*)
- c. Impact économique - déterminée par l'infrastructure secondaire, les changements dans la taille du marché ou les liens, les tendances de l'emploi, etc. (*faire référence à l'étude d'impact social si disponible et résumer*)

III. Analyse des parties prenantes

- a. Données démographiques de base pour la zone touchée par le projet
- b. Critères de classification utilisés dans le présent rapport pour analyser les groupes de parties prenantes (*sexe et éventuellement autres, c'est-à-dire âge, situation économique, source de revenus, géographie, origine ethnique, handicap, religion, parenté, etc.*)
- c. Description des groupes de parties prenantes (*y compris les résidents, les autorités locales, les employés, les travailleurs occasionnels, les ayants droit, etc.*) désagrégées selon les critères ci-dessus

IV. Impacts prévus du projet local sur l'égalité des sexes

- a. Répartition du travail entre les groupes (*situation de référence, effet du projet, niveau de risque, impacts*)
- b. Accès aux ressources et contrôle des ressources (*situation de référence, effets du projet, niveau de risque, impacts*)
- c. Dynamique du genre dans la représentation sociale, la gouvernance, l'autodétermination et l'autonomisation (*situation de référence, effet du projet, niveau de risque, impacts*)
- d. Différences de participation entre les sexes dans les activités du projet (*c.-à-d. la conception, le financement, la construction, la chaîne d'approvisionnement, les opérations, etc.*)

-
- e. Différences éventuelles entre les sexes dans le droit de préemption, l'indemnisation, le déplacement, le recasement et le partage des avantages (*effet du projet, niveau de risque, impacts*)

V. Analyse des alternatives

- a. Des conceptions techniques alternatives qui pourraient améliorer les résultats liés au genre (*proposition, faisabilité et justification de l'adoption ou du rejet*)
- b. Stratégies alternatives de gestion ou stratégies financières qui pourraient améliorer les résultats liés au genre (*proposition, faisabilité et justification de l'adoption ou du rejet*)

VI. Attestation

- a. Attestation des rédacteurs de rapports (*exécution du travail ; représentation autorisée ; exactitude du rapport ; exhaustivité du rapport ; absence d'influence indue*)
- b. Attestation des promoteurs (*représentation autorisée ; exactitude du rapport ; exhaustivité du rapport ; absence d'influence indue*)

Annexe 1 : Concertation sensible au genre et inclusive des parties prenantes

- Plan du processus de concertation (*choix du lieu et de l'heure, format, efforts de publication et de vulgarisation, fiche de présence ventilée par sexe*)
- Détails de la concertation (*fiches de présence et coordonnées, présentation du projet, questions ou suggestions soulevées, réponses individuelles*)
- Compte rendu des questions soulevées au cours de la concertation par les parties prenantes, y compris le plan alternatif, les questions d'équité et les répercussions négatives sur les femmes et les hommes.

Annexe 2 : Carte du site du projet et carte annotée de la zone touchée par le projet

ANNEXE B :

FORMULAIRE DE PLAN DE GESTION DU GENRE²

Pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Numéro d'identification du projet :

Date de soumission :

Préparé par :

Coordonnées de contact :

I. Contexte

- a. Description non technique du projet
- b. Résumé des conclusions de l'évaluation de l'égalité des sexes

II. Identification des données

- a. Types de données utilisées pour mesurer et gérer les impacts sexospécifiques
- b. Validité des types de données pour l'évaluation des résultats et des impacts sexospécifiques
- c. Méthodologie de collecte, d'analyse

² Note : Ceci peut être soumis en même temps que l'évaluation de l'égalité entre les sexes.

III. Données de base

IV. Mesures d'atténuation

- a. Activités liées à la répartition des tâches entre les groupes (*notamment la justification, les résultats attendus*)
- b. Activités liées à l'accès et au contrôle des ressources (*notamment la justification, les résultats attendus*)
- c. Activités liées à la dynamique du genre dans la représentation sociale, la gouvernance, l'autodétermination, l'autonomisation (*notamment la justification, les résultats attendus*)
- d. Activités liées à la participation des femmes aux activités du projet (*y compris justification, les résultats escomptés*)
- e. Activités liées aux différences entre les sexes dans le droit de préemption : indemnisation, déplacement, recasement, partage des avantages (*notamment la justification, les résultats attendus*).

V. Impossibilité d'atténuer les impacts du genre

- a. Description et justification
- b. Demande de dérogation

VI. Cibles

- a. Indicateurs quantitatifs du projet et Objectifs assortis de délais
- b. Indicateurs qualitatifs du projet et Objectifs assortis de délais

VII. Gestion et suivi

- a. Incidences budgétaires du plan de gestion de l'égalité des sexes
- b. Contrôles internes et reddition de comptes
- c. Suivi des procédures et périodicité des rapports

VIII. Attestation du promoteur (*bonne foi ; représentation autorisée ; intention de remplir l'annexe C "Rapport de suivi sur l'égalité des sexes"*)

Annexe 1 : Tableaux des données

ANNEXE C :

Formulaire de suivi du rapport de la performance sur le genre³
Pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Numéro d'identification du projet :

Période de couverture :

Date de soumission :

Préparé par :

Coordonnées de contact :

³ Nota : Ces renseignements seront requis périodiquement pour le renouvellement de l'autorisation de projet

-
- I. Contexte**
 - a. Description du projet et état d'avancement mis à jour
 - b. Résumé des résultats de l'évaluation de l'égalité des sexes
 - c. Résumé du plan de gestion de l'égalité des sexes, notamment les mesures et les objectifs
 - II. Modifications sur les documents établissant les fondements d'une autorisation de projet**
 - a. Récapitulatif de tous les changements importants apportés à l'évaluation comparative entre les sexes
 - b. Récapitulatif des révisions cumulatives du Plan de gestion de l'égalité des sexes
 - III. Rapport narratif sur les mesures d'atténuation (référence : Plan de gestion)**
 - a. Activités liées à la répartition des tâches entre les groupes (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
 - b. Activités liées à l'accès et au contrôle des ressources (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
 - c. Activités liées à la dynamique du genre dans la représentation sociale, la gouvernance, l'autodétermination, l'autonomisation (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
 - d. Activités liées à la participation des femmes aux activités du projet (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
 - e. Activités liées aux différences entre les sexes dans le droit de préemption, l'indemnisation, le déplacement, la réinstallation, le partage des avantages (*notamment la justification, les résultats attendus, les résultats observés*)
 - IV. Impossibilité d'atténuer les impacts sexospécifiques**
 - a. Description et mise à jour de l'état d'avancement
 - b. Demande de prorogation de la dérogation
 - V. Changements par rapport aux données de la situation de référence et aux objectifs du projet**
 - VI. Demandes d'ajustement des stratégies à terme**
 - VII. Attestation des promoteurs (exactitude des rapports ; représentation autorisée)**

Annexe 1 : Données de base tirées du Plan de gestion de l'égalité des sexes

Annexe 2 : Objectifs du plan de gestion du projet en matière d'égalité entre les sexes

ANNEXE D :

Cadre de formation proposé pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

Thème de la formation	Public cible	Objectif de la formation	Format de présentation	Exemples de ressources sur lesquelles s'appuyer	Niveau d'effort et d'expertise ⁴
1. Sensibilisation au genre pour la réglementation des infrastructures énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables de la CEDEAO en charge du suivi et du reporting annuel du programme - Les régulateurs et/ou législateurs nationaux chargés d'élaborer et de promulguer la réglementation - Les régulateurs nationaux et/ou les administrateurs au sein des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre et de l'application de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la différence entre le genre et le sexe biologique - Comprendre pourquoi le genre est important dans les projets et programmes d'infrastructures énergétiques - Reconnaître les différences courantes entre les sexes au sein de la CEDEAO en ce qui concerne les projets et programmes énergétiques. - Se familiariser avec les principales catégories courantes d'impacts du genre dans les projets d'infrastructures énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Diaporama, avec narration en Fr-Pt-En - Présentations en direct en parallèle avec les formations #2 et #3 - Présentation d'une heure, + 30 minutes de discussion (en grand ou en petit groupe) pour une présentation en direct. - Affichage de diapositives et d'une vidéo des présentations sur le site Web d'ECREEE 	<ul style="list-style-type: none"> - ENERGIA "L'aspect genre de l'énergie" Module 1.1 : Qu'est-ce que le genre et quels sont les rôles sexospécifiques ? Et Module 2 : Pourquoi le genre est-il important dans la planification énergétique et comment l'énergie peut-elle aider les femmes ? - ESMAP " Intégrer les considérations de genre dans les projets énergétiques ", Annexe 1 : Exemples d'évaluations, d'activités et d'exemples de suivi et 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 heures pour un expert en la matière - 10 heures pour un formateur /spécialiste - 16 heures pour la conception du script (expert en la matière + spécialiste Ou formateur + éditeur + traducteur) - 12 heures pour la présentation, l'impression et la mise en forme - 8 heures pour le graphisme, la conception, la mise en page, l'affichage sur Internet

⁴ Il s'agit d'estimations fondées sur la sélection d'une personne qui connaît bien le sujet. Selon la familiarité de cette personne avec le sujet, le niveau d'effort devrait probablement être ajusté.

		- Être capable d'articuler la nécessité d'une directive sur le genre		d'évaluation (S&E) dans le secteur de l'énergie, Pgs. 18-19 ESMAP " Outil d'Analyse Genre " (1 pg.) comme cadre pour des exemples - Exemples mis en évidence dans l'étude de base : "Développer un instrument juridique pour l'évaluation du genre dans la planification et le développement des infrastructures énergétiques au sein de la CEDEAO".	
2. Directive Régionale de la CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques et les réponses nationales	-Les régulateurs et/ou législateurs nationaux chargés de l'élaboration et de la promulgation de la Directive de la CEDEAO	-Comprendre les objectifs et les dispositions de la Directive de la CEDEAO - Identifier les points de décision clés avec les implications qui s'y rattachent - Choisir et adapter l'instrument juridique national et le processus de promulgation appropriés - Identifier et désigner une autorité compétente - Tentative d'harmonisation en : - Établissant des critères de seuil (de déclenchement)	- ½ -1 journée d'atelier en Fr-Pt- En animée en petits groupes/travaux de groupes (une seule fois) - Diaporama de 30 minutes (vue d'ensemble de la Directive de la CEDEAO : objectif, dispositions et principaux points de décision) - Directive de la CEDEAO avec toutes les options	-Étude de base : "Développer un instrument juridique pour les évaluations de genre dans la planification et le développement des infrastructures énergétiques au sein de la CEDEAO" Chapitre IX : Section D : Considérations clés dans la conception du nouvel instrument juridique - Directive de la CEDEAO sur les	-6 heures pour l'expert en la matière (diaporama) - 20 heures pour l'expert juridique (annotations pour le modèle de règlement) - 10 jours (2,5 jours/personne pour 4 animateurs d'ateliers en petits groupes pour préparer, présenter et assurer le suivi auprès des participants)

		<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du processus d'évaluation - Décider de l'inclusion d'éléments d'évaluation supplémentaires - Adoption des formulaires finaux 	<ul style="list-style-type: none"> annotées et mises en évidence (pour faciliter la discussion en petits groupes avec des experts juridiques) - Une fois développé, un catalogue d'exemples des premiers utilisateurs de la Directive de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> évaluations de genre dans les projets énergétiques - Règlement type : Annexe à la Directive CEDEAO - Modèles d'agrément : Annexe à la Directive CEDEAO - Commentaires et conseils de Sullivan & Cromwell et le département juridique de la CEDEAO 	
3. Évaluations sexospécifiques pour l'autorisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les régulateurs/administrateurs nationaux au sein des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre et de l'application de la Directive de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les objectifs, les composantes et le processus d'une évaluation sexospécifique - Classer les projets en fonction de leur impact sur le genre - Distinguer et articuler les degrés de gravité des impacts sexospécifiques envisagés - Évaluer la qualité des évaluations sexospécifiques réalisées - Évaluer la faisabilité des plans de gestion soumis - Évaluer l'exactitude et l'acceptabilité des rapports de suivi - Faire des observations constructives aux promoteurs/consultants 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel d'évaluation du genre (~30 pages) pour orienter la mise en œuvre de la Directive de la CEDEAO. Ceci sera organisé avec une démarche très explicite qui se déroulera hors ligne et adapté au rythme personnel. Parmi les sujets abordés, on peut mentionner : - Classification des projets - Données de référence sur l'égalité des sexes - Impacts prévus - Plans de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de conception de projet - ESMAP "Outil de catégorisation du genre" (2 pages) - ESMAP "Évaluation sociale rapide sensible au genre" (3 pages.) - ESMAP "Évaluation de l'accès et du contrôle des ressources" (2 pages) - ESMAP " Identification de l'impact potentiel par genre " (2 pgs.) - Liste de l'ONUDI pour l'intégration du genre dans les projets" (1 p.) (adaptation nécessaire à cette fin) 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 jours pour l'expert en la matière - 5 jours pour le spécialiste/formateur - 2 jours pour le graphisme et la mise en page - Coûts de traduction pour la mise à disposition en Pt et Fr [à confirmer].

			<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi - Appui à la conformité 	<ul style="list-style-type: none"> - ONUDI "Prise en compte du genre dans le cycle des projets" (1 p.) (adaptation nécessaire à cette fin) - ESMAP " Développer un cadre de S&E pour les objectifs de genre " (6 pages) (à développer) - ESMAP " Liste des protocoles de suivi du genre " (2 pgs.) 	
--	--	--	--	---	--

ANNEXE E : Demande d'autorisation de projet avec intégration du genre (projets énergétiques)

Demande d'autorisation de projet avec intégration du genre (projets énergétiques)						
1	Date :					
2	Titre du projet :					
3	État du projet :	Pré faisabilité	Faisabilité	Financement	Construction	Opération
4	Nom du promoteur principal :					
5	Adresse :					
6	Site Web :					
7	Nom du point de contact :					
8	Téléphone :					
9	Email :					
10	Autres promoteurs et bailleurs de fonds du projet :					
11	Pays du projet :					

28

		Bénin	Burkina Faso	Cap Vert	Côte d'Ivoire	Gambie
		Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali
		Nigeria	Niger	Sénégal	Sierra Leone	Togo
		Autres (veuillez citer)				
12	Site(s) du projet spécifique :					
13	Secteur du projet	Hydrocarbures (liquide/gaz)		Secteur énergétique		Autre
14	Sous-secteur du projet (si nécessaire, cocher toutes les demandes) :	Brut		Thermique fossile		Extraction de charbon
		Mazout		Solaire		Extraction d'uranium
		Essence		Éolienne		Biogaz
		Combustibles gazeux		Biomasse		Biocarburant

28

		Gaz naturel/GNL		Hydroélectrique		Biomasse	
		Autre		Biogaz		Autre	
				Autre			
15	Type de projet	Exploration		Production		Exploration	
		Extraction		Transport		Production	
		Raffinage		Stockage/Gestion		Extraction	
		Transport		Distribution		Raffinement	
		Stockage				Transport	
		Commercialisation				Stockage	
						Commercialisation	
16	Description du projet :						

81

17	Empreinte géographique directe du projet (terre privée, en fermage ou avec servitude) :						
		m2	Hectare	Acre	Km2	Autre	
18	Nombre de personnes touchées par l'empreinte géographique directe du projet :						
19	Zone indirectement touchée par le projet (partout où l'impact peut se faire sentir) :						
		m2	Hectare	acre	Km2	Autre	

27

20	Population dans la zone touchée indirectement :						
21	Gestion de l'énergie maximale du projet :						
	Unités	Baril		Wh		BTU	
		m3		V		Tonne	
		TEP		Autre		Kg	
		Autre				L	
						Autre	
	Par période temporelle	Heure	Jour	Année	Autre		
22	Budget total du projet (facultatif) :						



		XOF	CVE	GMD	GHS	GNF
		LRD	NGN	SLL	EUR	USD
		CNY	Autre (citer)			
23	Ce projet aura-t-il des impacts négatifs importants sur les hommes et les femmes ? (Affectant un groupe plus que l'autre) :	Oui	Non			
24	Certification :	Je certifie que les informations contenues dans cette demande sont exactes à ma connaissance				
25	Changement matériel :					
	Réservé à un usage interne :					
	Date de réception :					
	Décision :	L'exigence d'évaluation est levée en raison de la petite taille et de l'impact limité prévu ; l'autorisation de projet est accordée.				
		D'autres informations sont requises pour prendre une décision, veuillez contacter XXXXXXXXX pour fixer un rendez-vous				

AP

		Autres informations requises ; veuillez remplir et soumettre l'annexe A (Évaluation) et l'annexe B (Plan de gestion)							
	Revu par :							<i>Signature</i>	
								<i>Cachet</i>	
								<i>Titre</i>	
	Date de la décision :								
	Numéro d'identification du projet :								

2

ANNEXE F : Structures rencontrées dans le cadre de l'élaboration du PANGE

Date	Structures	Personnes rencontrées	Fonction
16/07/2019	MPE	Mme Fatou Thiam Sow	Point focal genre et responsable CEP
16/07/2019	PROGEDE	Colonel Ngom	Coordinateur national
17/07/2019	APIX	Lamine BA	Chargé des réformes grands projets
24/07/2019	FAFS	Mme Safiétou Dramé	Présidente régionale
25/07/2019	Plan International	Lamine BOP Mme Madina Dia	Directeur national Expert genre
29/07/2019	Enda Energie	Sékou Sarr Mme Maimouna Diouf	Directeur national Géographe
29/07/2019	ASI	Mamadou Barry	Directeur
02/08/2019	GIZ/ ENDEV	Mme Mireille Ehemba Ajoudji	Coordonnatrice
02/08/2019	DEEG	Mme Absa Wade Ngom	Directrice du Genre
06/08/2019	UFC-MCA	Mme Yacine Diagne Gueye	Expert genre et inclusion sociale
16/08/2019	MESRI	Mme Sine Diop	Coordonnatrice cellule genre
16/08/2019	Direction Planification	Mme Souadou Dramé	De la direction de la programmation budgétaire
16/08/2019	Ministère Santé	Mme Mingué Ndiaye Ndiaye Gacko	Coordonnatrice cellule genre
16/08/2019	MEDD	Mme Salimata Ba	Coordonnatrice cellule genre
16/08/2019	MEFPA	Mme Sala Sall Diallo	Coordonnatrice cellule genre
20/08/2019	ASER	Comité genre et Mme Rokhaya Diao Gaye	Point focal genre à l'ASER
21/08/2019	SENELEC	Baye Samba Ndiaye	Responsable de la demande
21/08/2019	BOS-PSE	Mme Aissatou Dia	Expert suivi impacts sociaux
22/08/2019	MPEM	Mme Tening Séne	Coordonnatrice cellule genre
20/08/2019	MEN		
09/10/2019	Bonergie/COPERES	Mme Gabriele Schwarz	Directrice Générale/ membre
12/09/2019	MPE	Ibrahima Ndiaye	DAGE
13/09/2019		Mme Mama Ndiaye	Directrice Comité National Hydrocarbures (CNH)
17/09/2019	Energy4Impact	Mathieu Dalle	Directeur pays

18/09/2019	MPE	Mme Touré	Directrice des hydrocarbures
18/09/2019		Mme Oumy Khaïry Diop	Directrice Stratégie et Réglementation (DSR)
18/09/2019	Projet PASE/Senelec	Abdou Karim Niang	Coordinateur
19/09/2019	MPE	Mmes Aissatou Seydi Ndéye Goné Tall	Représentantes SPE
24/09/2019	PNB/SN	Matar Sylla	Coordonnateur
07/10/2019	ONUDI	M. TVETOT	Représentant résident
16/10/2019	GROFIN	Malick Soumaré	Invest manager
21/10/2019	ONU FEMMES	Rokhaya Gaye	Responsable de département
23/10/2019	UCAD / ESEA	Pr Ibrahima Diop Gaye	Chef de département
06/11/2020	UNFPA	Moussa Faye	Représentant Assistant
30/11/2019	Women In Mining	Mme Aida Ndiaye	Présidente de l'association

Structures contactées par les consultants mais finalement non rencontrées

Délégation Générale Union Européenne
Agence Française de Développement
GIZ
PNUD
Banque Mondiale
USAID
Centre de la CEDEAO pour le développement du genre
Laboratoire genre de l'UCAD (Mme Fatou Sow Sarr)